Au service des âmes

DA MIHI ANIMAS



L'IDEAL DU COOPERATEUR SALESIEN

L'Union des Coopérateurs salésiens dans l'histoire et dans l'esprit de Don Bosco

D'après l'édition italienne du Manuel des Coopérateurs



Saint Jean Bosco
Fondateur de la Société Salésienne,
de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice
et de l'Union des Coopérateurs Salésiens.

Saint Jean Bosco

« Il faut retourner des siècles en arrière pour rencontrer dans l'histoire de l'Eglise un saint aux dimensions de Don Bosco ». Ainsi s'exprimait Son Eminence le Cardinal Schuster, Archevêque de Milan, dans le panégyrique qu'il fit du nouveau saint en la basilique de Marie Auxiliatrice à Turin, quelques jours après la canonisation.

Et il compara Don Bosco à Saint Benoît, à Saint François d'Assise, à Saint Ignace de Loyola.

C'est que Don Bosco est réellement un de ces saints que Dieu suscite, pour imprimer un esprit, pour marquer même l'avenir.

Humble fils du peuple, né de paysans modestes, au hameau de Murialdo de Castelnuovo d'Asti, le 16 août 1815, Don Bosco fut orphelin de père, dès l'âge de deux ans. Sa grande vocation se trempa au milieu des difficultés de la pauvreté, des travaux des champs et des ateliers, comme valet de ferme ou garçon de café, étudiant ou domestique, prestidigitateur ou apôtre ; elle se forma à l'école de sa sainte mère, Maman Marguerite, sous la poussée croissante de la grâce et la conduite visible de Marie Immaculée Auxiliatrice, sa céleste Maîtresse.

A 20 ans, il prit la soutane ; à 26 ans, il monta à l'autel pour célébrer sa première messe : c'était le 5 juin 1841.

Le 8 décembre de la même année, il commença son œuvre par une leçon de catéchisme donnée à un jeune apprenti maçon, enfant abandonné. Cette œuvre, il la rayonna dans le monde entier en un ensemble d'institutions qui vont des patronages aux écoles professionnelles, aux orphelinats, aux collèges, aux familles religieuses florissantes, aux missions, à toutes les formes de la charité.

Aux yeux des profanes, Don Bosco a semblé être la « merveille de son siècle », en créant miraculeusement des entreprises colossales. Mais en réalité ce fut la foi qui triompha en son amour : « La foi qui est agissante par l'amour » (Gal., V, 6). Un amour passionné de la gloire de Dieu et du salut des âmes, qui tandis qu'il se prodiguait au bien du prochain, surtout de la jeunesse pauvre et abandonnée, le portait à des vertus héroïques, dans la ferveur de la piété eucharistique et de la dévotion à la Vierge, faisant de Don Bosco le type de la sainteté apostolique contemporaine.

Béatifié par Pie XI le 2 juin 1929, il fut canonisé par le même Pape le 1er avril 1934, jour de Pâques de l'Année Sainte. Sa fête se célèbre le 31 janvier, jour anniversaire de sa mort en 1888 à Turin, en la maison-mère.

Son esprit

Le jugement de deux convertis fait curieusement pendant à celui de l'Eglise, qui a passé au crible sa vie et ses œuvres, ses vertus et ses miracles, avec la sévérité bien connue de la Sacrée Congrégation des Rites. Le premier de ces convertis, Karl Huysmans, a écrit : « Après le Moyen-Age, nul mieux que Don Bosco n'a vécu la vie de l'Evangile » ; et le second, Joërgensen : « Peu

d'hommes du XIX[e] siècle ont travaillé comme Don Bosco à l'évangélisation du monde. Il a été un évangélisateur dans le sens le plus propre du mot ». Tous deux ont saisi l'essence de l'esprit de Don Bosco.

Le Cardinal Alimonda, Archevêque de Turin à la mort de Don Bosco, l'avait déjà défini : « Le divinisateur de son siècle ». Il en avait révélé le secret dans son « union à Dieu », devenue chez lui comme une seconde nature au point d'en faire le véritable prodige de son temps : l'homme à la fois le plus dynamique dans l'action et le plus uni à Dieu dans l'oraison. Si bien que son âme pouvait être comparée à un « ciel » toujours serein au milieu des tempêtes du monde et du harcèlement des affaires. Jésus était réellement le « soleil de son âme » ; Marie Auxiliatrice « son étoile » ; et Saint François de Sales, « l'astre préféré » dans la constellation des saints. Son cœur brûlait d'amour comme celui du Divin Rédempteur et n'avait qu'un idéal : conduire les âmes à Dieu.

Tout son travail, de jour et de nuit, toutes ses initiatives, toute son activité et toutes ses institutions n'avaient et n'ont d'autre but que l'éducation chrétienne de la jeunesse, la christianisation de la société, le salut des âmes, la défense et l'extension du royaume de Dieu sur la terre. C'est pourquoi Dieu a béni sa foi d'une telle abondance de miracles que, dans sa vie, le surnaturel a semblé naturel ; et Il a donné à ses œuvres un tel succès que Pie XI n'a pas hésité à dire que chacune d'elles peut être appelée un miracle : « Autant d'œuvres, autant de miracles » (Discours du 19 mars 1929).

Fidèle à sa devise : « Da mihi animas, cœtera tolle », interprétée selon Saint François de Sales : « Donnez-moi des âmes et prenez tout le reste », il a fait de l'apostolat un élément primaire de sanctification, imitant en cela Notre-Seigneur Jésus-Christ qui de simples pécheurs fit ses premiers apôtres et qui, par l'exercice de l'apostolat, les porta au sommet de la perfection et de la sainteté, à la gloire du martyre. Les souffrances et les sacrifices, les persécutions sournoises et ouvertes, rusées et violentes, même à main armée, les épreuves terribles et les vexations diaboliques ne manquèrent pas à Don Bosco : elles donnèrent même à sa vie — comme l'a si bien dit Pie XI — le caractère « d'un vrai et grand martyre » : depuis « le travail colossal qui donnait l'impression de la tyrannie », jusqu'à « la patience inaltérable et inépuisable d'une charité vraie », jusqu'au « duretés de la vie mortifiée, fragile, qui semblait le fruit d'un jeûne

continuel » (Discours du 3 décembre 1933). Mais il cachait tout cela sous un sourire habituel et doux, donnant ainsi l'impression qu'il marchait toujours sur des roses, même lorsque ses pieds étaient ensanglantés au milieu des épines.

Au nombre des grands fondateurs

Grâce à cet esprit, il parvint à s'attirer de généreux collaborateurs et à assurer la continuité de ses œuvres. Ce furent d'abord de bons et saints prêtres de Turin, ainsi que de bons chrétiens de toutes classes sociales, qui, par intermittence et lorsqu'ils le pouvaient, venaient lui prêter main forte dans le ministère sacré, dans l'enseignement du catéchisme, dans l'assistance des jeunes gens, dans les cours du soir et du dimanche. Lorsqu'il se fixa au Valdocco et qu'il ouvrit, à côté du patronage, l'orphelinat pour les jeunes gens les plus abandonnés, sans pain et sans abri, il invita sa maman elle-même à servir de maman à ces pauvres malheureux. Le nombre de pensionnaires venant à augmenter, des dames de la noblesse et d'humbles femmes du peuple se joignirent à Maman Marguerite pour partager avec elle les soucis domestiques, ceux de la lessive et du vestiaire. Comme les uns et les autres ne suffisaient pas à assurer l'avenir d'une œuvre qui devait lui survivre et se concrétiser en des institutions providentielles à rayon mondial, Don Bosco commença, dès 1849, à orienter certains de ses élèves vers l'étude du latin ou vers la spécialisation dans les arts et les métiers dans le but d'avoir des prêtres et des coadjuteurs qui seraient prêts aux mêmes renoncements et aux mêmes sacrifices que lui et qui se consacreraient entièrement à la même mission. Il reçu les encouragements de son Archevêque, Monseigneur Franzoni, et de son directeur spirituel, saint Joseph Cafasso ; au moment voulu, il eut même l'aide de cet Urbain Rattazzi qui, par une loi inique, avait organisé la suppression des communautés religieuses et la confiscation des biens de l'Eglise, depuis le Piémont jusqu'aux autres régions de l'Italie. Ainsi, s'étant rendu à Rome pour la première fois, en 1858, il put présenter au Saint Père Pie IX une ébauche de constitutions pour une nouvelle société religieuse. Le Pape voulut l'examiner personnellement ; il y apporta des corrections de sa propre main et il donna à Don Bosco des conseils paternels pratiques.

Peu à peu la Divine Providence élargit son horizon et l'amena à la fondation de trois Familles spirituelles, comme par analogie avec les fondateurs des Ordres religieux anciens.

La Société Salésienne

La première de ces Familles, canoniquement approuvée par l'Eglise, c'est la Société Salésienne. Don Bosco l'avait conçue avec l'agrégation de ses coopérateurs externes et des jeunes gens de ses premiers Oratoires à qui Dieu donnerait la vocation. En 1850, il sollicita en effet du Souverain Pontife des Indulgences spéciales pour tous ceux qui l'aidaient déjà et pour tous ceux qui, par la suite, s'inscriraient à la Congrégation que, déjà alors, il appelait la « Congrégation de saint François de Sales ». Le rescrit pontifical qui les accorda porte la date du 28 septembre 1850.

Par un décret du 31 mars 1852, l'Archevêque, Monseigneur Franzoni, reconnu canoniquement l'Œuvre des Oratoires et nomma Don Bosco Directeur en chef des trois Oratoires existant déjà à Turin, avec toutes les facultés nécessaires et utiles, y compris celle de donner la soutane aux aspirants au sacerdoce. Le 5 juin suivant, XI[e] anniversaire de son ordination sacerdotale, Don Bosco réunit une douzaine de ces aspirants et les invita à réciter tous les dimanches, pendant un an, les « Sept allégresses de la Sainte Vierge » : c'est là une pratique pieuse qui, tout en exaltant la vocation de la Vierge à la Maternité Divine, aide à cultiver les vocations religieuses. Le 3 octobre, le jeune Michel Rua, qui allait bientôt devenir son successeur immédiat, revêtit la soutane. Le 26 janvier 1854, Don Bosco choisit quatre des meilleurs aspirants et leur proposa de faire « avec l'aide de Dieu et de saint François de Sales une épreuve de l'exercice pratique de la charité envers le prochain », pour en venir ensuite à une promesse et, si c'était le bon plaisir de Dieu, à un vœu. C'est à partir de ce jour que l'on a commencé à donner le nom de « Salésiens » à tous ceux qui s'engageaient dans cette épreuve. Celle-ci dura jusqu'au 9 décembre 1859, jour où Don Bosco annonça le moment venu de donner une forme régulière à la Congrégation, et il fixa au 18 du même mois une réunion de tous ceux qui voulaient se lier par vœu. Dix-sept de ces aspirants se présentèrent. Ils constituèrent le premier Conseil-directeur, appelé « Chapitre », et ils demandèrent à Don Bosco d'en être le Supérieur.

Le 11 juin 1860, ils apposèrent tous leur signature au bas des Règles ou Constitutions que Don Bosco avait rédigées, et ils en envoyèrent copie à l'Archevêque de Turin et au Saint-Siège. Le 14 mai 1862, vingt-deux d'entre eux prononcèrent, pour la pre-

mière fois, les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance entre les mains de Don Bosco et selon les Règles de la Société de Saint-François de Sales. Le 23 juillet 1864, le Saint-Siège promulgua le Décret de louange ; et le 1er mars 1869, il accorda l'approbation définitive. Les Constitutions présentaient la double catégorie de Salésiens internes avec vœux et vie commune et de Salésiens externes, sans vœux ni vie commune, mais simplement unis par le lien de la charité. Lors de l'examen des différents articles des Constitutions, la Congrégation des Evêques et des Réguliers supprima le chapitre des « Salésiens externes ». Le 3 avril 1874, cette Congrégation approuva définitivement les Constitutions, ramenant ainsi l'idéal de Don Bosco à une Congrégation de seuls Salésiens avec vœux et vie commune, sous la dénomination de « Société Salésienne » ou « Congrégation de Saint-François de Sales ».

L'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice

L'année même où les premiers Salésiens prononçaient leurs saints vœux, en 1862, la Divine Providence amenait Don Bosco à fonder une congrégation qui allait s'occuper de la jeunesse féminine. A Mornèse, diocèse d'Acqui, une pieuse jeune fille, Marie-Dominique Mazzarello, réunissait dans un ouvroir les fillettes du pays. Elle les formait à la piété et à la ferveur de la vie chrétienne, en les occupant, les dimanches et jours de fête, à d'honnêtes divertissements afin de leur faire aimer les cérémonies du culte et les leçons de catéchisme ; elle se chargeait aussi de l'assistance de quelques pauvres orphelines. Informé de la chose par le directeur spirituel de cette jeune fille, Don Dominique Pestarino, Don Bosco l'encouragea, ainsi que sa cousine Pétronille, en lui écrivant ce billet : « Priez, mais faites le plus de bien possible : appliquez-vous à faire éviter le péché, fût-ce même un seul péché véniel ». En 1864, il se rendit à Mornèse, il trouva, en plus du petit ouvroir, du patronage et de l'orphelinat, une association de « Filles de l'Immaculée », de jeunes filles pures qui, depuis 1855, et avec Marie Mazzarello, tendaient à une vie plus parfaite en honorant l'Immaculée. Ayant trouvé dans cette association les vertus propres à l'esprit salésien, à savoir un grand détachement de biens de la terre et un grand amour des choses du ciel, il détermina avec Don Pestarino le moyen d'orienter vers la vie religieuse celles d'entre elles qui le désireraient. Il leur donna, en 1869, une ébauche de Règlement.

En 1871, il en parla à Pie IX et, sur les conseils du Pape, il rédigea les Constitutions qu'il présenta ensuite aux volontaires. Le 29 janvier 1872, ces dernières constituèrent la nouvelle Congrégation en élisant le Conseil directeur avec comme Supérieure Marie Mazzarello. Le 5 août suivant, l'Evêque d'Aqui présida la cérémonie de la vêture et reçut les premières professions religieuses, en présence de Don Bosco qui, en quelques mots, leur traça leur programme d'ascétisme et d'apostolat et leur donna le nom de « Filles de Marie Auxiliatrice ». La voie étant ouverte à d'autres fondations, Marie Mazzarello fut élue Supérieure Générale, le 15 juin 1874. Le 23 janvier 1876, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice fut confirmé par l'approbation épiscopale et se répandit d'Italie en France, en Amérique, dans les pays de missions, étendant aux jeunes filles les formes de l'apostolat salésien. Le 20 juin 1906, la Sacrée Congrégation des Evêques et des Réguliers approuva les Constitutions mises à jour ; et le 7 septembre 1911, Saint Pie X donna l'approbation pontificale à l'Institut. Le 4 avril 1922, eut lieu l'approbation définitive des Constitutions. La floraison extraordinaire des vocation amena rapidement les Filles de Marie Auxiliatrice à la seconde place parmi les Congrégations religieuses de femmes, avec des asiles, des patronages, des écoles de tous genres, des ouvroirs, des pensions ouvrières, des œuvres d'assistance et de formation, des hôpitaux, des missions, des léproseries, etc...

Pie XI éleva Marie Mazzarello aux honneurs des autels en la béatifiant le 20 novembre 1938. Elle fut canonisée par Pie XII, le 24 juin 1951. Sa fête est fixée au 14 mai, jour anniversaire de sa sainte mort à Nizza Monferrato, en 1881. Sa dépouille mortelle est vénérée dans la basilique de Marie Auxiliatrice, à Turin, à côté de celles de saint Jean Bosco et de saint Dominique Savio.

La Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens

N'ayant pu réaliser son idéal d'une seule congrégation d'hommes avec des Salésiens et des Coopérateurs, et d'une seule congrégation de femmes avec des Filles de Marie Auxiliatrice et des Coopératrices, saint Jean Bosco organisa, entre 1874 et 1876, au moyen de la Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens, sous forme de Tiers-ordre, sa troisième famille spirituelle qui, par la volonté expresse de Pie IX, comprend les Coopérateurs et les Coopératrices. Il rédigea le Règlement en trois ébauches successives qui eurent respectivement pour titre : « Association Salésienne » —

« Union chrétienne » — « Association de bonnes œuvres ». Le 4 mars 1876, il présenta au Saint Père le texte définitif avec le titre de « Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens » et le sous-titre : « Manière pratique de venir en aide à la société civile et aux bonnes mœurs ».

Par un Bref du 9 mai de la même année, le Pape l'enrichit de toutes les Indulgences du Tiers-Ordre de Saint-François et l'autorisa officiellement. Mais des contestations surgirent au sujet de la procédure, car il n'y avait pas eu d'érection diocésaine préalable. Don Bosco n'avait pas jugé celle-ci nécessaire, parce que la Pieuse Union n'était qu'une partie de la Société Salésienne approuvée canoniquement avec la double catégorie de Salésiens internes et de Salésiens externes. Pour parer aux difficultés juridiques, Monseigneur Salvatore Magnasco, archevêque de Gênes, qui lui avait donné son appui dès le début, combla cette lacune et érigea canoniquement la Pieuse Union dans l'Institut salésien de Gênes-Sampierdarena, par un décret du 15 décembre 1877.

Le Saint Père Pie IX voulu y être inscrit le premier, et Léon XIII suivit son exemple. Saint Pie X était Coopérateur lorsqu'il devint Pape : son diplôme d'inscription porte la signature de saint Jean Bosco et la date de 1880. Ses successeurs ont continué à honorer la Pieuse Union par leur adhésion.

Du « Bref » de Pie IX à la « Grande Charte » de Pie XII

Saint Jean Bosco s'occupa personnellement de l'organisation et de l'extension de la Pieuse Union par la parole et par la plume. Il fixa des règles aux Salésiens et aux Décurions, et, en 1877, lança le « Bulletin Salésien » qui devint, en janvier 1878, l'organe officiel de la Pieuse Union. Durant les dix dernières années de sa vie, il fit 79 conférences : à Rome, à Turin, dans d'autres localités d'Italie, en France, en Espagne, et ainsi porta le nombre des Coopérateurs à plus de 80.000. Il publia les « Normes générales pour les Décurions » et il aurait souhaité éditer un « Manuel de piété pour les Coopérateurs » comme en possèdent tous les tertiaires ; mais le temps lui manqua. Son successeur immédiat, Don Rua, y pourvut, de même qu'il réalisa d'autres projets de Don Bosco : 1) en faisant composer un « Manuel pratique » pour les Directeurs et les Décurions (1893) ; 2) en ajoutant aux règlements pour les maisons salésiennes, en 37 articles, les directives pour les Salésiens. Il en tira des fascicules

à part sous le titre : « Pieuse Union des Coopérateurs : Règlement à l'usage des Confrères Salésiens » (1906) ; 3) en chargeant Monseigneur Pascal Morganti, Directeur Diocésain des Coopérateurs de Milan, plus tard Evêque de Robbio et Archevêque de Ravenne, de la rédaction du « Manuel pour les Coopérateurs ». Il compléta aussi les cadres des dirigeants en décidant : 1° la nomination d'un correspondant inspectorial dans chaque Inspection, et d'un correspondant local dans chaque maison salésienne ; 2° le choix de zélateurs et de zélatrices dans tous les centres ; en plaçant enfin un directeur diocésain à la tête des décurions de chaque diocése. Aux éditions du « Bulletin Salésien » en italien, en français et en espagnol, déjà lancées par Don Bosco, il en ajouta d'autres dans les principales langues d'Europe. Il ouvrit la série des congrès internationaux des coopérateurs par celui de Bologne en 1895, et commença les congrès de directeurs diocésains et de décurions que ses successeurs, Don P. Albera et Don Ph. Rinaldi, continuèrent. Don P. Ricaldone, Conseiller Professionnel puis Préfet Général, composa un manuel pour la pieuse pratique de l'Exercice de la Bonne Mort. Devenu Recteur Majeur, il donna un nouvel élan à la Pieuse Union grâce à l'édition du « Bulletin Salésien » en 17 langues, et il organisa les cadres des dirigeants. Au Chapitre Général de la Congrégation, en 1947, il proposa d'ajouter deux autres Conseillers au Chapitre Supérieur et il confia à l'un d'eux la direction générale des Coopérateurs. Il modernisa les disposition de Don Rua par la nomination d'un délégué pour les Coopérateurs dans chaque Inspection, et d'un délégué local dans chaque maison salésienne. Ayant obtenu entre-temps du Saint-Siège la révision des Indulgences et des Privilèges, accordés par Pie IX et ses successeurs, il fit publier une nouvelle édition du Règlement avec la liste complète des faveurs spirituelles confirmées et augmentées.

La mise à jour de l'organisation favorisa la célébration du LXXV^{e} anniversaire de la fondation de la Pieuse Union. Cet anniversaire se clôtura par une participation au Congrès Mondial de l'Apostolat des Laïcs à Rome en 1951, et par le Congrès International des Coopérateurs également à Rome, les 11-12 et 13 septembre 1952. Plus de 2.000 représentants accoururent des différentes parties du monde pour se grouper autour du nouveau Recteur Majeur. Dans la Basilique de Saint-Pierre, sur la tombe du Prince des Apôtres, ils réaffirmèrent leur résolution de vie chrétienne active.

Le Souverain Pontife Pie XII les reçut en audience solennelle dans le Palais Apostolique de Castelgandolfo, le jour de la fête du Saint-Nom de Marie, 12 septembre. En les bénissant avec effusion, il exalta en un magistral discours le génie prophétique de Don Bosco et il indiqua les critères d'adaptation du programme du Saint aux besoins de notre temps.

Cet auguste document est la confirmation la plus autorisée de la mission des Coopérateurs Salésiens : on le considère comme la « Grande Charte » de la Pieuse Union.

A la différence de tous les Congrès précédents, qui traitèrent des Œuvres salésiennes en général, et des œuvres d'éducation, du catéchisme et des missions, en particulier, celui de Rome mit bien en évidence le but de la Pieuse Union en tant que Tiers-Ordre moderne : donner une orientation bien nette à la formation spirituelle et à l'apostolat en faveur de l'Eglise universelle. Interprète fidèle de la pensée de Don Bosco et des directives pontificales, le nouveau Conseiller du Chapitre, préposé à la Pieuse Union, a organisé une série de « Congrès des Délégués Inspectoriaux et des Délégués Locaux » en Europe ; remanié le « Bureau Central des Coopérateurs » et mis à jour la rédaction du « Bulletin Salésien » de façon à ce que l'un et l'autre soient à la hauteur de leur tâche devenue si vaste.

Le concours des Filles de Marie Auxiliatrice est très important. La Supérieure Générale a décidé la nomination de Sœurs déléguées dans chaque Inspection et dans chaque Maison de son Institut, sous la direction de la Mère Vicaire du Conseil Général.

Pour faciliter le travail, on a augmenté le nombre de bons « Zélateurs » et de bonnes « Zélatrices » et on a déterminé la composition de « Comités » ou « Conseils de Coopérateurs Salésiens » dans toutes les Inspections.

Dans les « Actes du Chapitre Supérieur » de septembre-octobre 1955, le Recteur Majeur à précisé aux Salésiens le but à atteindre ; et le « Bulletin Salésien », de son côté, à consacré des pages spéciales à ce mouvement.



Sa Sainteté Pie IX
qui approuva
l'Union des Coopérateurs Salésiens
et l'enrichit des Indulgences
du Tiers-Ordre franciscain.

Le Règlement de saint Jean Bosco

LA PIEUSE UNION DES COOPERATEURS SALESIENS

ou

Moyen pratique de se rendre utile à la société et de favoriser les bonnes mœurs

Appel à tous les chrétiens

I

Il faut que les bons chrétiens s'unissent pour faire le bien

De tout temps, on a jugé que l'union entre les gens de bien était nécessaire pour se soutenir mutuellement dans la pratique des bonnes œuvres et se préserver du mal. Nous en avons l'exemple chez les chrétiens de la primitive Eglise, qui, sans se décourager à la vue des périls auxquels ils étaient sans cesse

exposés, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, s'exhortaient mutuellement à demeurer inébranlables dans la foi, et à combattre vaillamment au milieu des assauts qu'on ne cessait de leur livrer. — N. S. J. C., lui-même, nous enseigne cette vérité lorsqu'il dit : « Que les moindres forces, si elles se réunissent, deviennent puissantes, et que s'il est facile de rompre une corde seule, il est très difficile d'en rompre trois réunies : *Vis unita fortior, funiculus triplex difficile rumpitur* (Eccle., IV, 2). Les gens du monde font usage de ce moyen pour leurs affaires temporelles. Faudra-t-il que les enfants de la lumière soient moins prudents que les enfants des ténèbres ? Non, certes. Nous, qui faisons profession d'être chrétiens, nous devons nous unir dans ces temps difficiles pour propager l'esprit de prière et de charité par tous les moyens que nous fournit la religion et tâcher ainsi de détourner ou du moins d'alléger les maux qui menacent l'innocence et les mœurs de cette jeunesse qui croît autour de nous, et qui tient entre ses mains l'avenir de la société.

II

La Congrégation Salésienne est un lien d'union

Cette Congrégation étant définitivement approuvée par l'Eglise, peut servir comme d'un centre stable et assuré, auquel se rattachent les Coopérateurs salésiens. En effet, son but principal est de travailler pour le bien de la jeunesse, de qui dépend l'avenir heureux ou malheureux de la société. Nous n'entendons pas dire, toutefois, que ce soit là le seul moyen de pourvoir à un besoin si grand et universel ; il en existe mille autres, que nous recommandons chaleureusement de mettre en œuvre partout où cela se pourra. Nous venons seulement en proposer un de plus : *L'Œuvre des Coopérateurs Salésiens*, en priant les bons catholiques, qui vivent au milieu du monde, de venir en aide aux associés de cette Congrégation. Leur nombre, à la vérité, s'est considérablement accru, mais il est loin de pouvoir suffire aux demandes que nous recevons chaque jour, non seulement de l'Italie, mais des différents Etats de l'Europe, de la Chine, de l'Australie, de l'Amérique et spécialement de la République Argentine. (1) De toutes parts arrivent d'incessantes demandes

(1) On peut dire aujourd'hui : « dans toutes les parties du monde », surtout pour les Patronages, les Ecoles professionnelles et les Missions.

pour obtenir des prêtres qui aillent prendre soin de la jeunesse exposée aux plus grands dangers ; on nous supplie d'ouvrir des maisons, des collèges, d'entreprendre ou tout au moins de soutenir des missions qui ont un immense besoin d'ouvriers évangéliques. Et c'est pour subvenir à ces nombreuses nécessités que nous faisons appel à des Coopérateurs.

Règlement

I

BUT DES COOPERATEURS SALESIENS

Le but fondamental des Coopérateurs salésiens est de tendre à leur propre perfection par un genre de vie qui se rapproche autant que possible de la vie de communauté. Bien des gens quitteraient volontiers le monde pour le cloître, mais ils en sont empêchés par des raisons d'âge, de santé, de condition, souvent même, faute d'en avoir les moyens ou l'opportunité. Ceux-là, en se faisant Coopérateurs salésiens, peuvent, au sein même de leur famille et sans négliger leurs occupations ordinaires, vivre comme faisant partie de la Congrégation. Dans cette vue, *le Souverain Pontife a assimilé cette Association aux anciens Tiers-Ordres, avec cette différence que ceux-ci se proposaient de tendre à la perfection chrétienne par l'exercice de la piété, tandis que notre but principal est l'exercice actif de la charité envers le prochain et plus spécialement envers la jeunesse exposée aux dangers du monde et de la corruption.*

II

MOYENS DE COOPERATION

Les Coopérateurs salésiens sont appelés *au même genre d'œuvres que la Congrégation de Saint-François de Sales,* à laquelle ils entendent s'associer.

1) Favoriser les exercices du culte, tels que Neuvaines, Triduums, Retraites et catéchismes, surtout là où l'on manque le plus de secours moral et matériel.

2) Comme la pénurie de *vocations ecclésiastiques* se fait gravement sentir de nos jours, ceux qui pourront le faire prendront un soin spécial des jeunes gens, et même des adultes, qui par

leurs bonnes qualités, et par leur aptitude au travail intellectuel, donneraient des indices de vocation, les aidant de leurs conseils, tâchant de leur faciliter l'accès aux écoles, collèges ou petits séminaires, où ils pourraient être instruits et dirigés vers ce but. L'« *Œuvre de Marie Auxiliatrice* » est fondée précisément à cette fin (1).

3) Opposer la *bonne presse* à la presse irréligieuse, par la diffusion de bons livres, brochures, tracts, imprimés de tout genre, les répandant dans les familles et partout où l'on juge pouvoir le faire prudemment.

4) Enfin exercer la *charité envers les enfants exposés à se perdre :* les rassembler, les instruire des vérités de la foi, les habituer à aller aux offices de l'église, leur donner de bons conseils, les conduire à ceux qui peuvent se charger de leur instruction religieuse, voilà une autre moisson offerte aux Coopérateurs Salésiens.

Ceux qui ne pourraient faire par eux-mêmes aucune de ces bonnes œuvres pourraient encore y arriver par le moyen des autres, par exemple, en engageant un parent ou un ami à vouloir les faire. Tout ce qui est recommandé pour le bien des jeunes gens abandonnés, ou exposés au danger de se perdre, s'entend aussi pour les jeunes filles qui se trouveraient dans les mêmes conditions.

5) On peut encore coopérer par la prière et l'aumône, fournissant au besoin des secours matériels à l'exemple des premiers chrétiens qui apportaient ce qu'ils possédaient aux Apôtres, afin qu'ils s'en servissent pour le soulagement des veuves, des orphelins et autres nécessités urgentes.

III

CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION.

1) Toute personne qui a seize ans accomplis peut être Coopérateur, pourvu qu'elle ait la ferme volonté de se conformer aux règles de l'Association.

---

(1) L' « Œuvre des Fils de Marie » pour les vocations d'adultes à l'état ecclésiastique existe dans toutes les Inspections Salésiennes. Il suffit de s'adresser à l'Inspecteur ou au Directeur de la maison salésienne la plus proche.

2) L'Association se recommande humblement à la protection et à la bienveillance du Souverain Pontife, des Evêques, des Curés, desquels elle dépendra absolument en tout ce qui a rapport à la religion.

3) Le Supérieur de la Congrégation Salésienne est aussi le Supérieur de cette Association.

4) Le Directeur de chaque Maison de la Congrégation est autorisé à inscrire les associés, dont il devra transmettre les noms, prénoms et domicile au Supérieur, afin qu'ils soient notés sur le registre général.

5) Dans les villes ou villages où il n'y a pas de Maisons de la Congrégation, et où les associés atteignent le nombre minimum de dix, on nommera un Chef sous le nom de Décurion qui sera, de préférence, un prêtre ou un laïc de conduite exemplaire. Celui-ci correspondra avec le Supérieur, ou avec le Directeur de la Maison la plus proche (1).

6) Tout Coopérateur, suivant les circonstances qui se présentent, peut exposer au Supérieur les choses qu'il juge devoir être prises en considération.

7) Tous les trois mois, ou plus souvent s'il y a lieu, un *Bulletin imprimé* rendra compte aux associés des choses qui ont été proposées, de celles qui se sont faites et de celles qu'on a l'intention de faire (2). Vers la fin de chaque année, on communiquera aux associés une note des œuvres dont il paraîtra le plus utile de s'occuper dans l'année suivante (3). On donnera en même temps la liste des associés défunts dans l'année, afin qu'ils soient recommandés aux prières de tous.

8) Le jour de la fête de saint François de Sales, et le jour de la fête de Marie Auxiliatrice, chaque Directeur ou chaque Décurion réunira ses Coopérateurs, afin de s'exciter mutuellement à la dévotion envers ces saints protecteurs, invoquant leur assistance pour persévérer dans les bonnes œuvres entreprises dans l'esprit de l'Association.

---

(1) Dans les villes épiscopales, il sera désigné, sur la proposition ou l'approbation de l'Ordinaire, un membre du Chapitre de la Cathédrale, ou un autre prêtre de marque, pour être le *Directeur Diocésain*.

(2) Le *Bulletin Salésien*, commencé par Don Bosco en 1877, paraît mensuellement en une double édition : une pour les Coopérateurs, une pour les dirigeants.

(3) Chaque année, dans le *Bulletin* de janvier, le Recteur Majeur s'acquitte de ce devoir.

IV

OBLIGATIONS PARTICULIERES

1) Les membres de la Congrégation Salésienne considèrent tous les Coopérateurs comme des frères en Jésus-Christ et s'adresseront à eux chaque fois que leur concours peut être utile à la plus grande gloire de Dieu et au bien des âmes. Les Coopérateurs, s'il en est besoin, recourront avec la même liberté aux membres de la Congrégation Salésienne.

2) Tous les associés, comme enfants du même Père céleste et frères en Jésus-Christ, feront tout leur possible pour aider et soutenir les œuvres de l'Association, soit à leurs propres frais, soit par les aumônes qu'ils pourront recueillir auprès des personnes charitables.

3) Les Coopérateurs n'ont aucune obligation pécuniaire, mais ils feront une fois par an telle aumône que leur suggérera leur cœur charitable. Ces offrandes seront envoyées au Supérieur pour soutenir les œuvres dont s'occupe l'Association.

4) Chaque année auront lieu au moins deux conférences : l'une à la fête de Marie Auxiliatrice, l'autre à la fête de saint François de Sales. Chaque fois, on fera une quête à l'intention mentionnée au numéro 3. Les Coopérateurs des endroits où ils n'arriveraient pas à se constituer en Décurie, et ceux qui seraient empêchés de se rendre à la conférence, feront parvenir leur offrande par la voie la plus facile et la plus sûre.

V

AVANTAGES

1) Le Souverain Pontife Pie IX, par un décret du 30 juillet 1875, étendait aux bienfaiteurs de cette Congrégation et aux Coopérateurs Salésiens, toutes les faveurs, grâces spirituelles et Indulgences accordées aux Religieux Salésiens, excepté celles qui se rapportent à la vie commune (1).

---

(1) En 1940, la Sacrée Pénitencerie Apostolique a changé cette concession, en accordant au Recteur Majeur le pouvoir « pro tempore » d'étendre aux Coopérateurs insignes, les indults, les indulgences, les pouvoirs et les faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège à la Société Salésienne, excepté ceux qui se rapportent à la vie commune.

2) Ces mêmes bienfaiteurs et Coopérateurs auront part à toutes les Messes, prières, neuvaines, triduums, exercices spirituels, prédications, catéchismes et à toutes les œuvres de charité que les Religieux Salésiens feront dans l'exercice de leur saint ministère, dans le monde entier.

3) Ils participeront également à la Messe et aux prières qui se disent chaque jour dans l'église de Marie Auxiliatrice, à Turin, pour demander les bénédictions du Ciel sur les bienfaiteurs et leurs familles et plus spécialement sur ceux qui ont fait quelque bien moral ou matériel à la Congrégation Salésienne.

4) Le lendemain de la fête de saint François de Sales, tous les prêtres Salésiens et les Coopérateurs prêtres célébreront la sainte Messe pour les confrères défunts. Ceux qui ne sont pas prêtres tâcheront de faire la Sainte Communion et de réciter le chapelet à la même intention.

5) Si un confrère tombe malade, il faut en donner avis au Supérieur, qui ordonnera aussitôt des prières spéciales pour lui. Il en sera de même à la mort de chaque Coopérateur (1).

VI

REGLE DE VIE ET PRATIQUES RELIGIEUSES

1) Aucune pratique extérieure n'est prescrite aux Coopérateurs Salésiens, mais, afin que *leur vie puisse se rapprocher en quelques points de la vie des religieux, on leur recommande la modestie dans leurs vêtements, la frugalité dans leur nourriture, la simplicité dans leur ameublement, la réserve dans leurs paroles ; l'exactitude aux devoirs de leur état ; ils veilleront à ce que le repos et la sanctification du dimanche et des jours de fête soient exactement observés par ceux sur qui ils ont autorité.*

2) On leur conseille de faire chaque année quelques jours au moins de *Retraite*. Le dernier jour de chaque mois, ou tout autre jour, à leur convenance, ils feront l'*Exercice de la Bonne Mort*, se confessant et communiant comme si c'était réellement pour la dernière fois. On gagne une *Indulgence Plénière* pour la Retraite annuelle et le jour où l'on fait l'exercice de la Bonne Mort.

---

(1) Chaque jour, dans la Basilique de Marie Auxiliatrice à Turin, se célèbre une Messe pour tous les Coopérateurs défunts. (Legs de Don Bosco).

3) Tous les associés diront chaque jour un *Pater* et un *Ave* à saint François de Sales aux intentions du Souverain Pontife. Les prêtres et ceux qui récitent les Heures canoniques ou l'Office de la Sainte Vierge sont dispensés de cette prière : il leur suffit d'ajouter cette intention à la récitation de l'office.

4) Il est recommandé de s'approcher souvent des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, ceci étant d'ordinaire prescrit pour gagner *l'Indulgence Plénière*.

5) Toutes ces Indulgences, tant plénières que partielles, peuvent être appliquées par manière de suffrage aux âmes du Purgatoire, excepté celle « *in articulo mortis* », qui est exclusivement personnelle, et ne peut être gagnée qu'au moment où l'âme, se séparant du corps, entre dans l'éternité.

AVIS

On recommande vivement la fidélité à ces Règles, pour les nombreux avantages que chacun peut en retirer. Toutefois, pour ne point donner lieu à des troubles de conscience, nous nous empressons d'avertir que leur observance n'oblige point sous peine de péché, ni mortel, ni véniel, si ce n'est pour les choses qui seraient d'ailleurs imposées ou défendues par les commandements de Dieu et de l'Eglise.

Turin, le 12 juillet 1876 Jean Bosco, prêtre.

Faveurs spirituelles

I. – Indulgences plénières

Les Coopérateurs de la Société Salésienne qui, après s'être confessés et avoir communié, visiteront dévotement quelque église ou chapelle publique, et y prieront aux intentions du Souverain Pontife, peuvent gagner l'*indulgence plénière :*

1. — a) Le jour où il se feront inscrire à la Pieuse Union ;
   b) une fois par jour, à condition qu'ils ajoutent une invocation pieuse à n'importe quel genre de travail ;
   c) Le jour où pour la première fois ils se consacrent au Sacré-Cœur de Jésus ;
   d) Une fois par mois, le jour où ils assistent à la « *Conférence* », qui traite d'un sujet de piété ou de charité ;
   e) Une fois par mois, le jour où ils font l'Exercice de la *Bonne Mort* ;
   f) Une fois par mois, au jour que chacun choisira ;

g) Toutes les fois qu'ils assistent à une retraite de huit jours ;

h) Une fois par mois, si pendant tout le mois ils récitent chaque jour 6 *Pater, Ave et Gloria* aux intentions du Souverain Pontife, a savoir : pour la paix des âmes, pour la concorde et la vraie prospérité de tous les peuples.

2. — Aux conditions ordinaires, les jours de fête suivants :

a) Très Sainte Trinité ;

b) Noël, Circoncision, Saint Nom de Jésus, Epiphanie, Transfiguration, Pâques, Ascension, Précieux Sang de N. S. ; ainsi que Fête-Dieu, Christ-Roi, Invention et Exaltation de la Sainte Croix, Sainte Famille, Pentecôte et Rameaux ;

c) Immaculée Conception, Nativité de Marie, Présentation, Annonciation, Epousailles, Visitation, Purification, Assomption, Saint-Cœur de Marie, Sept Douleurs (Vendredi de la Passion et 15 septembre), Maternité de Marie, Pureté de Marie et Saint Rosaire, ainsi que N. D. du Mont Carmel et Marie Auxiliatrice ;

d) Apparition et Dédicace de Saint-Michel, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Chaire de Saint-Pierre à Rome et à Antioche, Conversion et Commémoraison de Saint-Paul, Saint-François de Sales, Saint-Jean Bosco, Sainte-Cécile vierge et martyre, Saint-Roch confesseur.

3. — A l'article de la mort si, après s'être confessés et avoir communié, ou au moins réellement contrits, ils invoquent pieusement de bouche, s'ils le peuvent, ou au moins de cœur, le Saint Nom de Jésus et acceptent la mort avec patience de la main du Seigneur comme tribut du péché.

II. – Indulgences des Stations

Aux différents jours des Stations notées dans le Missel Romain, les Coopérateurs de la Société Salésienne, qui visiteront quelque église ou chapelle publique, là où n'existe pas d'église de Station, et y prieront aux intentions du Souverain Pontife, peuvent gagner les mêmes Indulgences qu'ils acquerraient s'ils visitaient

en personne et aux jours fixés les églises situées dans et en dehors de Rome et signalées dans le Missel, pourvu qu'ils remplissent à la lettre les autres conditions et prescriptions (1).

III. – Indulgences partielles

A) *De 10 ans :*

chaque fois que, le cœur contrit, ils réciteront 6 *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife, à savoir pour la paix des âmes, la liberté de l'Eglise, la concorde et la vraie prospérité de tous les peuples.

B) *De 7 ans :*

a) chaque fois que, au moins contrits, ils renouvelleront leur consécration au Sacré-Cœur de Jésus ;

b) toutes les fois que, au moins contrits, ils enseigneront à autrui la manière de servir la sainte Messe ;

c) tous les Vendredis de Carême, à condition que, le cœur contrit, ils récitent dévotement 5 *Pater, Ave* et *Gloria,* en mémoire de la Passion de N. S. J. C.

C) *De 400 jours :*

chaque fois que, le cœur contrit, ils ajouteront à leurs occupations serviles ou libérales quelque pieuse invocation.

D) *De 300 jours :*

chaque fois que, le cœur contrit :

a) ils réciteront dévotement l'invocation « Marie, Secours des Chrétiens, priez pour nous » ;

b) ils accompliront quelque œuvre de piété ou de charité.

Toutes et chacune de ces Indulgences énumérées ci-dessus, *sauf l'indulgence plénière accordée à l'article de la mort,* sont applicables aux âmes du Purgatoire.

---

(1) Les jours des Stations sont les suivants :
1) Circoncision, Epiphanie, Ascension ;
2) Les dimanches de l'Avent, de Septuagésime, de Sexagésime, de Quinquagésime ;
3) Tous les jours des Quatre-Temps et des Rogations ;
4) Tous les jours du 24 au 28 décembre ;
5) Tous les jours du Carême et de l'Octave de Pâques, c'est-à-dire depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au dimanche in Albis ;
6) Tous les jours depuis la Vigile de Pentecôte jusqu'au samedi suivant.

IV. – Privilèges et Indults

1. — Toutes les Messes, célébrées par n'importe quel prêtre pour l'âme d'un Coopérateur mort en état de grâce, sont privilégiées comme si elles avaient été célébrées à l'autel privilégié.

2. — Les Coopérateurs, à qui leur état de maladie ou de convalescence ne permettrait pas de se rendre à l'église, gagnent les Indulgences ci-dessus en récitant dévotement, à la place de la visite de l'église, 5 *Pater, Ave* et *Gloria.*

3. — Les Coopérateurs qui résident en des endroits où il ne se trouve aucune église de la Société Salésienne ou de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice, peuvent gagner les Indulgences accordées à ces Oratoires salésiens en visitant leur propre église paroissiale, et en accomplissant toutes les autres prescriptions.

4. — Les Coopérateurs qui vivent dans les Séminaires, Collèges et autres Communautés, peuvent acquérir aussi bien les Indulgences concédées aux Coopérateurs que celles accordées aux églises de la Société Salésienne ou de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice, en visitant dévotement l'église ou à son défaut, l'Oratoire privé de leur établissement, et en accomplissant toutes les autres prescriptions.

(Extrait du Catalogue approuvé en 1941).



Sa Sainteté le Pape Pie XII

La « Magna Charta » de la Pieuse Union

L'APOSTOLAT DES COOPERATEURS SALESIENS DANS LES PAROLES DU SAINT-PERE PIE XII

(Texte intégral du discours de S. S. Pie XII aux représentants de la Pieuse Union, venus à Rome de tous les coins du monde pour la célébration du 75e anniversaire de leur fondation et reçus en Audience solennelle à Castelgandolfo, le 12 septembre 1952.)

La visite de cette large représentation de la grande famille salésienne que Nous recevons aujourd'hui, Coopérateurs et Coopératrices de la vaillante milice de saint Jean Bosco, est une

de ces attentions que Nous ménage la Divine Providence pour Nous mettre, une fois de plus, face à un des devoirs les plus graves et les plus chers à Notre cœur, c'est-à-dire devant ce qui constitue Notre souci de chaque journée, « instantia quotidiana » (II Cor., XI, 28) de Notre ministère apostolique.

Ce devoir qui fait l'objet constant de Nos préoccupations, mais que Nous rappelle aujourd'hui encore plus vivement votre présence, regarde cette précieuse Action Catholique, qui compte les Coopérateurs salésiens parmi ses auxiliaires les plus efficaces.

But de la Pieuse Union

Vous n'ignorez pas, en effet, chers Fils, que votre Pieuse Union, greffée sur la souche féconde de la famille religieuse de saint Jean Bosco et participante à son activité multiforme comme à ses avantages spirituels, n'a pas, cependant, comme fin directe, de venir en aide à la Congrégation à laquelle elle emprunte son nom, mais plutôt, ainsi que l'a déclaré votre Saint Fondateur, de « prêter assistance à l'Eglise, aux Evêques, aux Curés, sous la haute direction des Salésiens. Et cela dans les œuvres de bienfaisance telles que les catéchismes, l'éducation des enfants pauvres et autres œuvres similaires ».

Apôtre-né, éveilleur de vocations d'apôtres, Don Bosco pressentit, il y a maintenant un siècle, avec cette intuition qu'ont les génies et les saints, ce qui devait être plus tard dans le monde catholique la mobilisation du laïcat contre l'action des ennemis de l'Eglise. Il y a longtemps — c'était en 1876 — l'homme de Dieu, parlant de ses Coopérateurs, s'avançait jusqu'à dire : « Le groupement paraît insignifiant aujourd'hui, mais je compte bien que, grâce à ce moyen, une bonne partie de notre population deviendra salésienne, nous permettant ainsi les plus larges espoirs ».

Son zèle, qui voyait loin, préconisait, sous les emblèmes salésiens, la création d'un mouvement providentiel, celui du laïcat catholique, qui, tout à la fois stimulé par la poussée révolutionnaire des forces du mal et conduit par l'Esprit illuminateur, se préparerait à descendre dans l'arène. Puissamment encadrés, formés à l'action, à la prière et au sacrifice, ces chrétiens et ces chrétiennes épauleraient de leur effort la première ligne des combattants, ceux qui, en vertu d'un mandat divin, gardent la direction des opérations et le rôle principal dans cette sainte bataille.

Profondément imprégnés de l'esprit salésien, vous savez bien, chers Fils, quels rapports étroits vous lient à l'ensemble des œuvres que soutient et appuie le laïcat catholique pour aider la hiérarchie suivant les temps, les lieux, les circonstances, et combien Nous sommes sûr que Nous pouvons compter sur votre coopération. L'Action Catholique est en droit d'attendre beaucoup de vous dans le domaine de la charité, de la bienfaisance, de la bonne presse, des vocations, des catéchismes, des patronages, des missions, de l'éducation de la jeunesse pauvre et en danger. Ce sont bien là les buts principaux que l'âme ardente de Don Bosco indiquait à votre activité. Vous distinguer dans ces divers secteurs doit être, comme cela le fut toujours jusqu'à présent, votre gloire.

Son actualité

Aujourd'hui, ce devoir et cet honneur sont, comme vous le voyez, d'une urgence qui dépasse l'attente même de votre Fondateur. Le monde catholique est plus que jamais en butte à toutes les forces du mal, et la jeunesse, c'est-à-dire le monde de demain, reste la position convoitée par ces forces coalisées, car elle donne la garantie de la victoire.

Si dans les angoisses de l'heure présente, il est de Notre impérieux devoir de pousser sans cesse le cri d'alarme, d'appeler au rassemblement, de réveiller les endormis et les insouciants, d'encourager les vaillants, de « prêcher la parole, d'insister à temps et à contre-temps, de reprendre, de corriger, d'exhorter » (III Tim., IV, 2), c'est un devoir tout aussi strict pour tous Nos fils de ne pas quitter le combat, de faire honneur par les actes à l'armée chrétienne dans laquelle ils se sont solennellement engagés.

A cet engagement implicite, les membres de l'Action Catholique, en ajoutent un second, très explicite, celui de passer aux actes. Quant à vous, le nom de Coopérateur que vous portez le marque bien, vous êtes, à l'ombre de la famille salésienne, la milice légère, les militants de la cause du bien qui, répandus dans toutes les classes et présents à toutes sortes de milieux, travaillez par votre vie, vos paroles, votre action, à jeter dans les âmes, les germes de la vérité, de la vertu, de la foi, de la religion et de la piété.

La Primauté du spirituel

Par votre vie, avons-Nous dit, car avant tout, chers Fils, vous devez mener le bon combat spirituel, unis à l'Institut dont vous êtes l'heureux rejeton. Dans ce genre d'activité, en effet, ce n'est pas tant l'action, poussée jusqu'à la fièvre, qui importe, que le rayonnement d'une conduite chrétienne parfaite qui, au sein de vos familles comme au cœur de la société, rende témoignage, par les faits, à votre apostolat multiforme.

Il contraste tellement et en tous ses points avec les idées courantes, la logique du monde et ses mœurs, le message confié à ceux qui exercent cet apostolat, que les chrétiens ne peuvent songer à l'exercer efficacement par le simple fait de leur action extérieure. Cette société païenne ou paganisante qui reçoit ce message en bloc ou individuellement ne peut s'empêcher, même convaincue de sa merveilleuse opportunité, de rester perplexe quand l'apôtre de la vérité se contente de parler sans donner l'exemple. Même si cet apostolat n'était pas cause de scandale plutôt que d'édification, le monde, hélas, continuerait à regarder comme utopique ou réservée à un petit nombre, l'organisation effective de la vie selon la norme de la foi et de la morale chrétienne. Votre vie, chers Fils, doit donc être exemplaire dans tous les sens pour que cette coopération à laquelle vous êtes appelés ne soit pas une fiction, mais produise de bons fruits, quel que puisse être le champ auquel elle doit s'appliquer. La force irrésistible de tout genre d'apostolat chrétien c'est la piété dont saint Paul a dit qu' « elle est utile à tout et qu'elle a la promesse de la vie présente et de la vie future » (I Tim., IV, 8).

Dans l'Eglise du Christ, c'est la piété qui demeure la première, la grande forme d'apostolat. Et qui prétendrait, dans son zèle pour l'action, en réduire l'importance, montrerait peu ou point d'intelligence de l'essence du christianisme, de son moteur central, qui est l'union de l'âme avec Dieu dans l'amour agissant et obéissant.

Un Tiers-Ordre de charité

Nous insistons sur cette grave question, chers Coopérateurs et Coopératrices, pour que non seulement vous ne la perdiez pas de vue, mais que, sans cesse présente à votre mémoire, elle soit comme la clé de vos heureux succès de serre-file dans les rangs

de l'armée qu'aligne la hiérarchie catholique. On vous a appelés — et vous êtes en réalité — le Tiers-Ordre salésien, de la même façon que d'autres Instituts et Ordres religieux ont leurs Tertiaires, avec cette différence cependant que, si, dans les autres Tiers-Ordres, l'élément piété est mis en plus grande évidence, chez vous c'est le facteur charité. Or, de même que le danger pour ces Ordres ou Instituts est que, la prière étant leur élément principal, ils n'accordent pas assez de place à l'action, pour vous, au contraire, il est à craindre que l'action n'éteigne la flamme de la prière, et que celle-ci venant à manquer, l'action sans âme ne soit exposée aux caprices des passions et aux périls croissants de désagrégation.

Redites-vous bien, chers Fils, que l'urgence même du travail multiple qui vous est demandé aujourd'hui comme avec supplication par l'Eglise vous oblige à cultiver avec un soin des plus jaloux votre vie intérieure, c'est-à-dire cette vie à laquelle a si sagement pourvu la sagesse du Saint de l'action en vous dictant ainsi qu'à sa double famille des prêtres salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice, une règle de vie spirituelle, toute ordonnée à vous former, même en dehors de toute vie communautaire, à la piété intérieure et extérieure de celui qui travaille sérieusement dans son milieu familial et social à l'œuvre la plus élevée de toutes, celle de la perfection chrétienne.

Laissez-Nous en terminant, chers Fils, laissez Notre esprit, conscient de sa redoutable mission de Vicaire du Christ, s'élever, appuyé sur l'indéfectible espérance, jusqu'à la contemplation d'une société — disséminée dans toutes les classes, professions, dans tous les emplois, métiers — d'hommes et de femmes qui réalisent pleinement l'idéal salésien avec foi, constance, amour, au milieu du monde des dissipés, des superficiels, des faibles, des scandaleux de toutes sortes. « Sel de la terre » qui pénètre avec l'ardeur de la foi vécue dans tous les replis de la famille et de la société civile. Cet idéal, affirmé avec la force de la douceur évangélique, cet idéal qui n'attend rien, qui ne craint rien des hommes ni des choses, quelle lente peut-être, mais magnifique transformation des cœurs, ne sera-t-il pas capable à la longue d'opérer !

Chers Coopérateurs et chères Coopératrices de la grande œuvre salésienne aux aspects si multiples, qui en cette date jubilaire de votre fondation commémorez l'origine et l'histoire de ce fécond mouvement, vous devez aujourd'hui, plus que d'autres et par-dessus tout, vous rappeler, après avoir béni le Ciel du bien

accompli par vos efforts, vos responsabilités et l'engagement qui vous lie devant Dieu et devant les hommes, de collaborer à l'établissement et à la diffusion du règne de Dieu sur terre.

Avec Notre gratitude et Notre joie pour le bien que vous semez et les fruits que vous récoltez, Nous vous disons tous Nos vœux, en cette heureuse circonstance, pour le grand accroissement de votre Pieuse Union en nombre et en ferveur. A cette fin Nous implorons sur elle la plus large effusion de la divine Grâce. Et en demandant au Seigneur que le zèle actif des Coopérateurs et Coopératrices ne perde jamais rien de sa vigueur et que votre Institution, sous les auspices de Marie Auxiliatrice et de saint Jean Bosco, soit florissante en tous les temps dans ses œuvres et dans son esprit, Nous donnons de grand cœur à ses dirigeants, à ses membres et à toutes ses saintes entreprises, la bénédiction apostolique.



Saint Pie X
le premier Coopérateur Salésien
élevé aux honneurs des autels

L'Idéal de saint Jean Bosco

(Une analyse rapide du Règlement composé par Don Bosco suffira à faire mieux apprécier l'idéal de perfection chrétienne que le Saint propose aux Coopérateurs et aux Coopératrices Salésiens, et sa largeur de vue lorsqu'il leur propose son idéal apostolique.)

LE BUT DE LA PIEUSE UNION

« Le but fondamental des Coopérateurs Salésiens — dit Don Bosco — est de tendre à leur propre perfection par un genre de vie qui se rapproche autant que possible de la vie de communauté ». Il insiste sur ce point en faisant remarquer que c'est la raison pour laquelle la Pieuse Union est assimilée par l'Eglise aux anciens Tiers-Ordres, à ces nombreuses institutions de

perfection qui, sous des formes et avec des moyens différents, tendent à conduire les âmes vers la sainteté.

C'est aussi pour ce motif que Pie IX l'a enrichie des privilèges et des Indulgences du Tiers-Ordre de Saint François.

Par leur inscription, libre et volontaire, les Coopérateurs et les Coopératrices se proposent donc une vie chrétienne exemplaire, active et apostolique, une vie chrétienne qui réalise l'idéal que le Saint Fondateur formula, sous forme de prophétie, le 15 juillet 1886 : « Un temps viendra où le terme de coopérateur sera synonyme de bon chrétien ». Cet idéal réclame l'exacte observance des commandements de Dieu et de l'Eglise, la pratique des conseils évangéliques, selon les conditions et les possibilités de chacun, l'engagement à l'apostolat de la charité envers le prochain et, spécialement, envers la jeunesse pauvre et abandonnée : ce sont là les éléments concrets de la spiritualité salésienne.

Les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice s'y engagent par la profession religieuse des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance selon leurs Constitutions ; les Coopérateurs et les Coopératrices s'y engagent eux, non pas par vœux ou promesses formelles, mais par simple bonne volonté de progresser spirituellement dans les vertus propres à leur état et de travailler au bien des âmes.

Par conséquent, celui qui veut retirer un véritable profit de son inscription à la Pieuse Union doit avoir en vue ce but fondamental. Il se proposera spontanément une piété fervente, un soin jaloux de sa vie intérieure. Rappelons les paroles de Pie XII « Soyez donc bien persuadés que l'urgence même du travail qui vous est demandé aujourd'hui presque anxieusement, par l'Eglise, vous oblige à cultiver avec un soin des plus jaloux votre vie intérieure. Cette vie à laquelle a si admirablement pourvu la sagesse du Saint de l'action que fut Don Bosco en vous dictant ainsi qu'à sa double famille des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice, une règle de vie spirituelle, toute ordonnée à vous former, même en dehors de toute vie communautaire, à la piété intérieure et extérieure indispensables à celui qui travaille sérieusement dans son milieu familial ou social à l'œuvre la plus élevée de toutes, celle de la perfection chrétienne ». En plus de cela il faudra dans la mesure du possible prêter son concours aux œuvres de bien. C'est ainsi seulement que l'on devient de « bons chrétiens », des chrétiens complets, des chrétiens de piété et d'action, des chrétiens utiles à eux-mêmes et aux autres, selon l'esprit salésien.

Don Bosco use d'une très grande discrétion, lorsqu'il détermine les obligations particulières. Il n'en impose aucune en conscience, sous peine de péché mortel ou véniel, hormis le cas où il est question de devoirs inclus déjà dans les commandements de Dieu et de l'Eglise. Il propose ces obligations avec un sens exquis de la mesure dans le chapitre qui traite des « Règles de vie et pratique religieuses », laissant à chacun tout le mérite de la libre application.

Reconnaissants à notre Saint Fondateur de cette discrétion, efforçons-nous de suivre les mouvements de la grâce divine, imitant en cela les chrétiens des temps apostoliques qui s'enthousiasmaient aux exhortations des Apôtres : « A l'imitation du Saint qui vous a appelés, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite » (I Petr., I, 15) ; « Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification » (I Thess., IV, 3). Et ces chrétiens suivaient l'Evangile avec élan jusqu'à l'appel le plus sublime : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Matt., V, 48). La simple vocation à la vie chrétienne est une vocation à la perfection. Le don de la grâce sanctifiante est un talent que nous devons faire fructifier ; c'est une semence qui peut même donner du cent pour un. Un jour, Dieu nous en demandera compte avec cette sévérité que signale Jésus dans les paraboles des talents et du semeur. (Matt, XXV, 25 ; Luc, VIII, 11).

La grâce a le pouvoir de nous sanctifier à tout âge, en tout état, en toute condition : même au milieu du monde. Il suffit de s'y prêter en conformant notre conduite aux exemples et aux enseignements de Jésus. Que notre faiblesse ne nous effraie pas « Le Dieu de toute grâce qui vous a appelés à sa gloire éternelle dans le Christ, — écrivait saint Pierre aux premiers chrétiens, — après quelques souffrances, achèvera lui-même son œuvre ; Il vous affermira, Il vous fortifiera, Il vous rendra inébranlables » (I Petr., V, 10). L'expérience des Saints en est une preuve. Saint Paul qui, de persécuteur des chrétiens est devenu l'Apôtre des Gentils, nous en donne un précieux témoignage quand il écrit aux Philippiens : « Je puis tout en Celui qui me fortifie » (Philip.,IV, 13). Car en plus de la grâce sanctifiante, Dieu multiplie pour nous les grâces actuelles qui, au moment voulu, soutiennent et accroissent les forces de la nature, même pour les ascensions les plus rudes.

Par le genre de vie qu'il nous trace dans le Règlement, Don Bosco nous indique une voie relativement facile.

Un genre de vie « qui se rapproche autant que possible de la vie de communauté ». Les communautés religieuses conservent la sainte ferveur des premières communautés chrétiennes et, à travers les âges, elles transmettent l'esprit de foi, de piété, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance de ces premiers chrétiens que saint Paul appelle « frères » et « saints », tant ils vivaient saintement et s'aimaient fraternellement. Aussi, l'état religieux — quelle que soit la Règle ou la Constitution professée, pourvu qu'elle soit approuvée par l'Eglise — est-il considéré comme un état de perfection, en ce qu'il offre une commodité plus grande d'imiter Notre-Seigneur par la pratique des conseils évangéliques. Cela ne veut pas dire qu'en dehors des maisons religieuses, on ne puisse vivre la vie chrétienne avec perfection. Saint François de Sales a expressément écrit le magnifique traité de la vie dévote, la « Philothée », pour montrer que « une âme généreuse » peut « vivre dans le monde sans s'imprégner de son esprit, trouver la source d'une douce piété au milieu des eaux amères du siècle, et voler entre les flammes des convoitises terrestres, sans brûler les ailes des saints désirs d'une vie vertueuse ». La chose est malaisée — il l'admet — mais « c'est pourquoi je désirerais — ajoute-t-il — que plusieurs y consacrent leur soin avec plus d'ardeur qu'on n'a fait jusqu'à présent ». Les grands fondateurs d'Ordres et de Congrégations, suscités par Dieu pour donner des formules particulières qui aideraient à l'imitation du Christ dans le cours des siècles, ont répandu leur esprit au-delà des murs de leurs cloîtres afin de donner aux bons chrétiens qui vivent dans le monde l'orientation et le stimulant à la perfection propre à leurs Instituts.

Don Bosco donne l'orientation et le stimulant de l'esprit salésien en proposant aux Coopérateurs et aux Coopératrices une conduite qui, exception faite des vœux et des obligations de la vie commune, ressemble à celle des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice. Le 6 février 1877, s'adressant aux Salésiens réunis dans l'église Saint-François-de-Sales de l'Oratoire de Turin et voulant les encourager à répandre la Pieuse Union, il leur dit confidentiellement : « J'ai l'espoir que, si nous correspondons à la volonté de Dieu, il ne s'écoulera pas beaucoup d'années avant

que des villes et des populations entières ne se distinguent plus des Salésiens que par leurs habitations. — Pour autant qu'on n'accepte que ceux qui sont le mieux préparés. — J'ai l'espoir que telle est la volonté de Dieu. Cherchons à faire connaître cette œuvre : elle est voulue de Dieu ». Méditons ses recommandations.

La modestie dans l'habillement

Saint Paul précise la teneur de la vie chrétienne dans sa lettre à Tite, où il rappelle que le Christ est venu en ce monde pour nous enseigner à vivre « en renonçant à l'impiété et aux convoitises mondaines, et à vivre dans le siècle avec tempérance, justice et piété, en attendant la bienheureuse espérance et l'apparition glorieuse de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité et de se faire, en nous purifiant, un peuple qui lui appartienne, et qui soit zélé pour les bonnes œuvres » (Tit., II, 11-14).

On peut dire que Don Bosco traduit en 6 recommandations le programme de saint Paul, afin de faire de la vie des Coopérateurs et des Coopératrices, une vie « en quelque sorte semblable » à celle des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice. La première de ces recommandations se rapporte à la modestie dans l'habillement.

L'habit ne fait pas le moine : c'est vrai ; mais il attire l'attention. La modestie est la vertu de la mesure : c'est une grande vertu ! Que d'autres vertus ne favorise-t-elle pas ! Et quelle dignité elle confère ! Elle sauvegarde la tenue et le décorum nécessaires ; elle tempère l'ambition, elle détourne des frivolités et des vanités, du luxe démesuré et provocant, en évitant un gaspillage d'argent et des excitations malsaines. Elle protège la pureté en soi et chez les autres en échappant à l'esclavage de la mode effrontée et capricieuse qui fait perdre le bon sens et le bon goût. Elle est aussi un indice de piété parce qu'elle respecte la présence de Dieu partout, et la sensibilité du prochain qui souffre tant de l'indécence des modes. Aujourd'hui plus que jamais, le souci de la modestie dans l'habillement est urgent : tout un monde impudent gaspille des millions dans l'habillement, véritable insulte à tant de pauvres malheureux qui n'ont pas de quoi se vêtir. En suivant la recommandation de Don Bosco, les Coopérateurs et les Coopératrices pratiquent un degré de vertu supérieur à l'ordinaire. Ils favorisent les bonnes mœurs

et se rendent utiles à la société en adoucissant les différences sociales grâce à leur esprit de mesure, en diminuant les influences mauvaises et en économisant des sommes immenses qui permettent d'accomplir des œuvres de miséricorde, entre-autres : « vêtir ceux qui sont nus », en habillant de pauvres garçons et de pauvres fillettes couverts de haillons. Saint François de Sales donne des conseils très pratiques à ce propos : « La bienséance des habits — écrit-il — et des autres ornements dépend de leur matière, de leur forme et de leur netteté. La netteté doit être constante, ne souffrir jamais sur nous ni tache ni rien qui puisse blesser les yeux, et cette propreté extérieure représente la pureté de l'âme. ... A l'égard de la matière et de la forme des habits, la bienséance n'en peut être réglée que par rapport aux circonstances du temps, de l'âge, des qualités, des compagnies et des occasions ». Après avoir passé en revue les différentes catégories de personnes et leur avoir donné à chacune les règles qui leur conviennent, il les résume ainsi : « Soyez propre, et qu'il n'y ait rien sur vous de déchiré et de mal arrangé... mais gardez-vous bien des vanités et des afféteries, des curiosités et des modes badines. Tenez-vous aux règles de la simplicité et de la modestie qui sont le plus grand ornement de la beauté et la meilleure excuse de la laideur ». Il rappelle enfin que saint Louis, roi de France, disait que « l'on doit s'habiller selon son état, de sorte que les personnes sages et les gens de bien ne puissent pas dire qu'on en fait trop, et les jeunes gens, que l'on n'en fait pas assez » ; mais il fait cette remarque : « Si les jeunes gens ne veulent pas se contenter de la bienséance, il faut s'en tenir à l'avis des sages ».

La frugalité dans la nourriture

Travailleur formidable, Don Bosco a toujours vécu très frugalement : souvent, il a même manqué du nécessaire, et très souvent il s'en est privé volontairement par esprit de mortification. Au début de la fondation de la Société salésienne, il s'était imaginé pouvoir adopter un régime d'une extrême rigueur avec tous ses confrères. Il dut bientôt constater qu'avec ce peu de nourriture la plupart n'auraient pas pu résister au travail excessif. Saint Pie X, alors chanoine de Trévise et pourtant habitué à une table très frugale fut obligé de se rendre dans une auberge pour apaiser sa faim après un repas à la table de Don Bosco. Pie XI qui, jeune prêtre, passa plusieurs jours à l'Oratoire de Turin, en 1883, a défini la table de Don Bosco « plus pénitente

que pauvre », et telle que seul « un esprit de mortification héroïque et de pénitence sincère » pût la supporter. Tout en relâchant son austérité vis-à-vis des Salésiens, le Saint leur a cependant laissé comme règle de conduite le conseil de saint Paul : « Si nous avons de quoi nous nourrir et nous couvrir, soyons satisfaits » (I Tim., VI, 8).

Il recommande la frugalité dans la nourriture aux Coopérateurs et aux Coopératrices ; mais, en ce domaine aussi, il laisse à leur bon sens l'application pratique, selon les conditions de famille et de santé, de temps et de lieu, pourvu que la vertu de la tempérance chrétienne, une des vertus cardinales, soit sauve.

La frugalité préfère les aliments simples et sains qui sont utiles au travail sans nuire à la vivacité de l'esprit. Elle ne se préoccupe pas de satisfaire le goût, mais bien de nourrir l'organisme. Elle préserve des excès de la gourmandise préjudiciables au corps et à l'âme ; elle détourne de la perversion de ceux qui, comme l'écrit saint Paul, font leur dieu de leur ventre (Philip., III, 19).

La frugalité dans la nourriture favorise également beaucoup d'autres vertus, surtout la chasteté, aussi bien virginale que conjugale, et l'application à l'étude et au travail ; elle concourt au bien-être physique et au prestige moral ; elle permet de venir en aide aux autres qui, très souvent, manquent même de ce qui est indispensable à la vie. « Donner à manger à ceux qui ont faim et à boire à ceux qui ont soif » est une autre belle œuvre de miséricorde. C'est la vertu caractéristique des vrais travailleurs qui, en mangeant, ne pensent qu'à restaurer leurs forces, afin de pouvoir travailler encore. Elle traduit en acte les directives de saint Paul aux Romains : « Marchons honnêtement comme en plein jour, ne nous laissant point aller aux excès de la table et du vin, à la luxure et à l'impudicité, aux querelles et aux jalousies. Mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne prenez pas soin de la chair, de manière à en exciter les convoitises (Rom., XIII, 13).

Cette recommandation a aussi son rôle social : si tout le monde savait modérer ses instincts à table, nul ne manquerait de nourriture. Les abus de ceux qui sont déréglés, des jouisseurs et des gloutons, privent, hélas ! beaucoup d'autres du nécessaire ; ils aggravent les différences sociales et celles-ci poussent à des actes insensés. La plus grande partie des charités qui, aujourd'hui encore, parviennent aux successeurs de Don Bosco sont le fruit de la tempérance de beaucoup de Coopérateurs et de Coopératrices qui, quoique d'humble condition, trouvent de cette façon une marge de bienfaisance.

La simplicité dans l'ameublement

Comme Don Bosco a bien choisi ses mots ! « Modestie » dans l'habillement ; « frugalité » dans la nourriture. Pour l'ameublement, la « simplicité ». Celui qui visite les pauvres chambrettes où le Saint a passé sa vie de Supérieur général d'une des plus grandes et des plus florissantes Congrégations et qui n'ont, aujourd'hui encore, comme ornements que les meubles à son usage, n'y rencontre rien d'autre que la simplicité.

Il l'a voulue «très grande » pour les chambres et les cellules des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice, alors qu'il s'adaptait aux exigences du progrès pour les bâtiments scolaires et professionnels et qu'il ne marchandait pas la magnificence aux sanctuaires consacrés au culte : maisons de Dieu et seules véritables maisons des chrétiens.

Il savait distinguer ce qui peut être utile de ce qui peut uniquement porter à l'orgueil, attacher le cœur et l'amollir. Aux Coopérateurs et Coopératrices, qui appartiennent à toutes les classes sociales, il ne refuse pas ce qui convient à leur condition respective. Il ne leur impose même pas la simplicité : il la recommande seulement, laissant à chacun la sage discrétion de l'application pratique. La simplicité est une vertu qui ne sacrifie pas la sobre élégance des appartements, ni les commodités techniques du bâtiment et de l'ameublement. Elle évite cependant l'ostentation de la richesse et du luxe, la recherche et le superflu : sources de vanité, de mollesse, de sensualité ; causes de gaspillages, de dettes, de jalousies et de pires tentations. Celui qui aime la simplicité sait rendre toute demeure jolie et accueillante ; il ne perd ni son temps ni son argent dans un étalage de meubles, d'ustensiles de ménage, d'ornements qui ne satisfont que l'ambition, la mondanité et qui souvent ne manifestent que beaucoup de vanité. L'esprit chrétien, même dans le soin de la maison, est toujours celui du pèlerin, du passager en ce pauvre monde, en route pour l'éternité. Il sait se servir des choses de la terre pour gagner le ciel, sans devenir l'esclave d'aucune d'elles, selon la belle expression de saint Paul : « Ceux qui usent du monde comme n'en usant point » (I Cor., VII, 31). Ce sens chrétien fait grand honneur, car il représente un équilibre sain de l'esprit et une maîtrise des passions, un esprit supérieur qui édifie le prochain et suscite l'imitation. Les Coopérateurs et les Coopératrices en trouvent un modèle en saint François de Sales : quoiqu' issu de famille noble, il sut aimer et pratiquer cette simplicité, même avant de se consacrer à Dieu, et il sut l'incul-

quer, comme maître de vie spirituelle, à la fine fleur de l'aristocratie dans ses écrits. Ce que l'on épargne dans la demeure terrestre peut augmenter la gloire de la demeure céleste, en passant en aumônes dans les mains des pauvres, suivant le précepte du Seigneur : « Faites l'aumône de votre superflu » (Luc, XI, 41).

La réserve dans les paroles

La modestie dans l'habillement, la frugalité dans la nourriture, la simplicité dans l'ameublement font vivre l'esprit de pauvreté évangélique, en modérant la concupiscence des yeux ; elles facilitent la pratique de la chasteté selon chaque état en enlevant un aliment à la concupiscence de la chair ; elles imposent une mesure dans l'usage des biens de la terre, qui est déjà une forme d'obéissance aux dispositions naturelles du Créateur et aux maximes de l'Evangile. Par conséquent, elles mettent déjà les Coopérateurs et les Coopératrices sur le plan de la vie religieuse.

Mais Don Bosco désire une affirmation plus explicite. Et pour ce qui est de la chasteté, il recommande particulièrement la réserve dans les paroles. Le Saint ne suppose nullement que les Coopérateurs et les Coopératrices, en tant que bons chrétiens, se laissent aller à des péchés contre la pureté, qu'ils assistent à des spectacles indécents ou qu'ils y conduisent leurs enfants et leurs sujets, qu'ils lisent ou distribuent de mauvais livres, de mauvais journaux, etc... Tout chrétien est tenu de fuir cette peste. Don Bosco recommande la réserve dans les paroles, afin qu'aucune d'elles ne prête à mauvaise interprétation. Dans les Constitutions des Salésiens, il a écrit que « les paroles, les regards, même indifférents, sont quelquefois mal interprétés par les jeunes gens qui ont été autrefois victimes des passions humaines ». L'expérience nous apprend que ce danger est aussi très grand parmi les adultes, car la malice cause de grands ravages dans le monde. On n'est donc jamais trop vigilant sur la manière de parler. La discipline de la langue est une des plus difficiles, mais elle est une des plus précieuses. Dans sa Lettre catholique, saint Jacques écrit que « Si quelqu'un ne pèche pas en parole, c'est un homme parfait, capable de tenir aussi tout le corps en bride » (Jacq., III, 2) ; et il ajoute : « La langue est un tout petit membre ; mais de quelles grandes choses elle peut se vanter ! Voyez, une étincelle peut embraser une grande forêt ! La langue, elle aussi, est un feu, un monde d'iniquité. N'étant

qu'un de nos membres, la langue est capable d'infecter tout le corps ; elle enflamme le cours de notre vie, enflammée qu'elle est elle-même du feu de l'enfer » (Jac., III, 5-6). L'apôtre fait surtout allusion au feu de la médisance. Mais saint Paul nous avertit qu'elle met également le feu aux bonnes mœurs : « Les mauvaises conversations corrompent les bonnes mœurs » (I Cor., XV, 33). Le blasphème et la grossièreté du langage sont les ostentations les plus contagieuses de l'anarchie religieuse, les instigations les plus ordinaires à la malhonnêteté et à l'inconduite. Saint Paul voulait que « les paroles déshonnêtes, les bouffonneries, les plaisanteries grossières et malséantes » ne viennent même pas sur les lèvres des chrétiens. (Eph., V, 3-4).

Don Bosco, celui de tous les éducateurs qui a le plus à cœur la vertu de pureté, a compté les mauvaises conversations au nombre des choses les plus sévèrement défendues dans les Maisons salésiennes ; et il était impitoyable vis-à-vis de ceux qui se laissaient aller aux mauvaises conversations.

Coopérateurs et Coopératrices du grand apôtre de l'éducation chrétienne, nous devons non seulement mortifier notre langue afin que jamais elle ne fasse mauvaise impression ; mais nous devons aussi nous habituer à cette amabilité de langage qui élève et édifie, qui traquillise et réjouit les esprits et les cœurs. Avec le contrôle de la langue, la correction de la tenue sera également naturelle. Afin de mieux y réussir, cultivons toujours de saintes pensées dans notre esprit, car seule une habituelle « innocence de pensées » — comme dit Manzoni — porte à une habituelle harmonie des affections. Dans le passage de la lettre de saint Paul aux chrétiens de Philippes, choisi comme Epitre de la Messe de Saint-Jean Bosco, nous trouvons précisément ce conseil : « Que tout ce qui est vrai, tout ce qui est honorable, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui est de bonne renommée... soit l'objet de vos pensées » (Philip., IV, 8). Nos paroles elles-mêmes reflèteront alors la noblesse de notre esprit, et nos conversations seront toujours agréables et édifiantes.

L'exactitude aux devoirs d'état

Voici une formule que l'on pourrait appeler populaire pour la pratique de la vertu d'obéissance. Celui qui fait des vœux religieux se lie aux Règles de son Institut, aux ordres et aux dispositions de ses Supérieurs légitimes. Mais tout bon chrétien peut

atteindre la perfection par l'accomplissement exact de ses devoirs d'état, car il y reconnait les ordres de Dieu. Dieu accorde à chacun les grâces en rapport avec sa condition et ses devoirs, comme de précieux talents, qui rendent en proportion de l'exactitude qu'on y apporte. C'est déjà une grande vertu que de les accomplir avec conscience, car celle-ci concourt à l'ordre et à l'harmonie universelle, elle favorise la concorde, le progrès civil et la prospérité. Que le monde serait amélioré si tous remplissaient exactement leurs devoirs ! Que la vie serait plus facile et plus heureuse ! Que de difficultés et de luttes en moins ! Automatiquement nous aurions le respect de la justice et l'effusion de la joie dans la charité. Bienfaits immenses dans les familles et dans la société ! Si le monde va si mal, c'est surtout parce que trop d'hommes ne font pas leur devoir et que beaucoup d'autres ne le font pas avec le soin et l'exactitude nécessaires. Une des plus grandes plaies de notre époque, c'est la malhonnêteté professionnelle. Tout le monde recherche l'amélioration économique de sa condition, mais bien peu remplissent leurs devoirs consciencieusement.

Les Coopérateurs et les Coopératrices ne doivent pas se borner cependant à des motifs humains. Don Bosco leur recommande l'exactitude avec un esprit surnaturel pour que, en plus du souci du bien commun, ils se fassent du bien à eux-mêmes en soumettant leur volonté à celle de Dieu et en la lançant dans l'action pour l'amour de Dieu. Grâce à cet esprit, ils donnent ainsi une valeur extraordinaire à tout ce qu'ils font, parce qu'ils font chaque chose dans le temps, dans l'ordre et avec le soin et la ferveur voulue par Dieu. Ils usent de leurs facultés, de leurs moyens et de leurs forces selons les exigences du Seigneur qui, comme l'a expliqué Jésus dans la parabole des talents, demandera compte, un jour, de l'usage que nous en aurons fait et qui récompensera avec magnificence ceux qui en auront retiré le plus grand profit. (Math., XXV, 14-30).

Grâce à cet esprit, les Coopérateurs et les Coopératrices entrent dans l'orbite du grand et saint travailleur que fut Don Bosco, en se soumettant à cet idéal de travail qui est une autre caractéristique de sa spiritualité, parce que le travail est conçu comme un élément de mortification, comme une discipline de l'esprit et du corps, comme un préservatif de la moralité, comme une obéissance à la volonté de Dieu, comme une coopération à sa gloire et au bien des âmes. C'est pour ce motif qu'il mérite l'extraordinaire « Indulgence du travail sanctifié » que Pie XI

a accordé, en 1922, à la triple Famille des Salésiens, des Filles de Marie Auxiliatrice, des Coopérateurs et des Coopératrices.

Don Bosco a grandi avec la passion du travail et il a voulu également former ses jeunes gens au culte du travail. Il leur donne cette grande leçon dans la « Jeunesse Instruite » : « Persuadez-vous donc, mes chers enfants, que l'homme est né pour le travail, et que, lorsqu'il l'abandonne, il est hors de son centre et court grand risque d'offenser Dieu. L'oisiveté, dit le Saint-Esprit, est la source de tous les vices, tandis que le travail les combat et les dompte tous ». Et il revient sur le même sujet dans le « Règlement des Maisons salésiennes » : « L'homme, mes chers enfants, est né pour travailler. Adam fut placé dans le paradis terrestre : il devait le cultiver. L'Apôtre saint Paul nous dit : Celui qui ne veut pas travailler ne mérite pas de manger (II Thess., III, 10). Par ce mot « travail » il faut entendre l'accomplissement de ses devoirs d'état : études, arts, métier. Grâce au travail, vous pourrez être bien utiles à la société, à l'Eglise, et surtout faire du bien à votre âme, si vous avez soin d'offrir à Dieu vos occupations de tous les jours ».

Il a fait du travail la devise des Salésiens à qui il ne promettait que trois choses : du pain, du travail et le Paradis. Don Bosco a interverti l'ordre de la devise bénédictine : Prière et travail en *Travail et Prière,* considérant le travail comme prière du corps ; et la prière vraie et propre, comme l'élévation de l'esprit à Dieu. Pie XI l'avait très bien compris. Lorsque Don Rinaldi lui présenta la supplique demandant la précieuse Indulgence mentionnée plus haut, le Souverain Pontife mit un accent sur le mot « e » italien (en français, le mot « et » devenait ainsi « est »), en disant : « Pour vous, Salésiens, le travail *est* une prière ». Un songe célèbre lui fit comprendre que le « travail et la tempérance feraient prospérer la Congrégation ». Un jour, il termina son exhortation au travail par cette déclaration solennelle : « S'il arrive, un jour, qu'un Salésien succombe et meure en travaillant pour les âmes, vous pourrez dire alors que notre Congrégation a remporté un grand triomphe, et que les bénédictions du ciel descendront avec abondance sur elle ». A son exemple et, plus encore aux exemples de sa vie consumée réellement au travail pour le bien des âmes, excitons-nous à toujours bien occuper notre temps, à donner de la valeur à notre vie, à faire du bien à la société en accomplissant exactement nos devoirs. Si cela exige de nous un sacrifice, levons les yeux vers le crucifix et rappelons-nous Maman Marguerite. C'était en

1850 : depuis quatre ans, Maman Marguerite servait de maman aux « gamins » de l'Oratoire ; mais elle n'en pouvait plus. Elle venait de faire ses bagages de ses habits et se présentait à son fils pour lui dire son découragement. Tous les jours, ces « gamins » lui en faisaient voir de toutes les couleurs : ils salissaient et piétinaient sa lessive, ils jouaient avec ses ustensiles de cuisine, ils ravageaient son potager et mettaient tout sens dessus dessous. Elle préférait s'en retourner à la tranquillité de sa petite maison des Becchi. Don Bosco ne se sentit pas la force de lui dire un mot ; mais levant les yeux, il lui montra le crucifix pendu au mur. Sa maman suivit son geste de ses regards et lorsque ceux-ci rencontrèrent le crucifix, elle dit : « Tu as raison ». Elle défit son baluchon et continua à être la maman de ces pauvres jeunes gens jusqu'à sa mort, le 25 novembre 1856.

Zèle pour la sanctification des jours de fête

La loi de Dieu renferme un précepte grave : celui de réserver au moins un jour de la semaine au culte public de Dieu et à la joie de l'homme, en tant que fils de Dieu, en s'abstenant des œuvres serviles. L'Eglise complète ce précepte en imposant l'obligation de l'assistance au saint Sacrifice de la Messe, comme acte essentiel. Mais un bon chrétien ne néglige pas pour autant l'instruction religieuse (la doctrine), ni les autres cérémonies sacrées qui ordinairement se terminent par la Bénédiction du Saint Sacrement. Bien simplement, Don Bosco suppose que les Coopérateurs et les Coopératrices satisfont à ce précepte d'une manière exemplaire ; il ne leur fait aucune recommandation à ce sujet, car les Commandements obligent par eux-mêmes en vertu de leur autorité divine. Mais il se préoccupe d'une chose : c'est que les Coopérateurs et les Coopératrices veillent à ce que « ceux sur qui ils ont quelque autorité observent et sanctifient les dimanches et jours de fête ».

A l'aube de l'ère industrielle qui allait légaliser la laïcisation du dimanche et remplacer l'idée de « jour du culte » par celle de « jour du repos hebdomadaire », le Saint du travail, « le véritable ami des travailleurs », comme l'a défini Pie XI, a prévu le dommage qui résulterait pour les âmes, les familles et la société, de la profanation du dimanche. Il a fait appel à ses Coopérateurs et à ses Coopératrices pour sauvegarder ce grand droit de l'homme, en même temps que les droits de Dieu : le droit à la réjouissance ». Il est une caractéristique aux Commande-

ments de Dieu : c'est qu'ils n'imposent de devoirs que pour sauvegarder des droits de stricte justice. Il n'y a pas de commandement superflu, donné uniquement pour le prestige de l'autorité. Non. Chaque commandement prend la défense d'un droit sacrosaint ; et le troisième commandement a pour objet le culte que nous devons à Dieu et le respect que nous devons à l'homme, qui ne doit pas, par pur caprice, être exploité dans son travail. Ses forces sont limitées ; elles ont besoin d'une restauration périodique. Il a, en outre, une dignité : celle de fils de Dieu ; et il ne la comprend bien qu'aux jours de fête, lorsqu'il n'est pas astreint aux travaux serviles et qu'il peut accomplir les actes du culte qui le mettent en rapports intimes avec Dieu et lui en font goûter le charme et la joie. Il lui faut donc inculquer à ses enfants et à son personnel une juste notion de ce grand précepte et veiller, même au prix de sacrifices matériels, à ce que tous se réjouissent les jours de fête, avec un sens profond de religion, en sanctifiant les jours du Seigneur et en en retirant un réconfort spirituel et physique dans la joie chrétienne.

Il ne faut pas leur mesurer seulement le temps de la messe ; il faut aussi faciliter leur instruction religieuse, si nécessaire au milieu de tant d'erreurs et de superstitions ; il faut leur permettre d'assister aux cérémonies qui, liturgiquement, donnent à chaque fête son cachet particulier de piété et d'esprit chrétien.

D'heureuses conséquences en découleront pour la famille et pour la société. La sanctification des fêtes incite au progrès spirituel, à l'accomplissement exact de ses devoirs, à la soumission, à la bonne entente, à l'amour. Elle apporte la joie : de l'église à la maison, à l'école, au bureau, aux champs et dans les usines. Elle crée le climat du royaume de Dieu, où tous se respectent, s'entr'aident, s'aiment et travaillent au bien commun, comme autant de frères sous le regard du Père céleste.

Don Bosco a grandi à l'école de sa sainte mère. Bien que celle-ci fût de condition modeste, elle a donné à ses fils le sens très élevé de la fête que sont les « jours du Seigneur ». Elle les habillait proprement et les conduisait à l'église ; elle agrémentait le reste de la journée de divertissements innocents, de récits agréables, d'œuvres de charité. Don Bosco a créé les patronages dans le but de donner également aux dimanches des jeunes gens abandonnés le charme et la joie de la fête par des cérémonies sacrées, par l'instruction religieuse et par des passe-temps honnêtes. Il a voulu leur donner le nom d'Oratoires, afin que l'on sache bien que tous les moyens récréatifs sont au service de la

piété et du culte de Dieu. Un des secrets de son système d'éducation réside dans la préparation des jeunes gens aux fêtes. Le samedi, les professeurs ne doivent pas terminer prosaïquement leur classe comme les autres jours : ils doivent disposer leurs élèves à la vraie joie du dimanche et la leur faire goûter d'avance par quelques bonnes paroles, quelques lectures ou exemples appropriés. La veille des grandes fêtes, il faisait abréger les cours de l'après-midi, afin de donner aux élèves le temps de s'occuper de la toilette de leur corps et de leur âme, de mettre leur personne et la maison en ordre, d'orner l'église et les cours de récréation, de faire des répétitions de cérémonies et de chants. La remise des « bons », en récompense du travail, de la conduite et de l'application, était attendue avec impatience : ils permettaient d'acheter de bonnes choses à la procure de la maison. Les jours de fête, la solennité des cérémonies, les joies de la table, les jeux et le théâtre électrisaient la masse des jeunes et donnaient l'élan nécessaire pour la semaine suivante, en élevant les esprits et en procurant les joies d'un milieu familial.

Les fêtes les mieux préparées sont les mieux goûtées. Tâchons donc non seulement de favoriser l'observance du précepte dominical, mais aussi de la rendre toujours plus féconde en grâces divines et en joie chrétienne.

PRATIQUES DE PIETE PARTICULIERES

Don Bosco n'impose aucune pratique de piété particulière aux Coopérateurs et aux Coopératrices. Mais il leur conseille :

1) La Retraite, une fois l'an ;
2) L'Exercice de la Bonne Mort, une fois le mois ;
3) Chaque jour, la récitation d'un Pater et d'un Ave à saint François de Sales, aux intentions du Souverain Pontife ;
4) La réception fréquente des Sacrements.

Les Exercices Spirituels

Ceux-ci sont une grâce particulière de Dieu et un moyen très puissant de rectifier notre conduite et d'exciter le progrès de notre âme dans la vertu. Pie XI en a donné la définition la plus exacte dans son Encyclique « Mens nostra » du 23 décembre 1929 : « C'est une courte retraite de quelques jours, pendant lesquels le chrétien, éloigné du commun des mortels et de la

cohue des affaires, a tout le loisir, non de passer son temps en un repos inutile, mais de traiter les graves problèmes qui ont toujours harcelé l'homme, quant à son origine et à sa fin : d'où il vient et où il va ».

Les Exercices Spirituels déterminent l'esprit à revoir ses pensées, ses paroles, ses actions ; ils habituent à bien peser toutes choses, à fortifier la volonté, à maintenir les passions sous le contrôle de la raison, à donner à la vie une direction, une règle, une impulsion salutaire, à élever l'âme jusqu'à sa noblesse et sa grandeur natives. En faisant toujours mieux connaître la valeur de l'âme, ils inspirent les formes d'apostolat les plus opportunes. Ils remédient au passé par une bonne confession ; ils fortifient dans la foi et ils préparent un avenir meilleur moyennant de fermes résolutions et des grâces abondantes.

Les Exercices Spirituels idéals sont les Retraites « fermées », selon la méthode de saint Ignace de Loyola, car ils détachent totalement de toute intervention des créatures et ils obligent à s'occuper uniquement de soi et de Dieu dans la méditation des vérités éternelles. Voulant en faciliter la participation à ceux qui n'ont guère de temps à leur disposition et qui ne savent pas être très attentifs, Don Bosco se contente d'un cycle plus court de trois jours entiers, non compris celui de l'ouverture et celui de la clôture ; et même il adoucit quelque peu la rigueur du silence. Les Maisons salésiennes adoptent généralement ce genre d'Exercices Spirituels fermés pour les Coopérateurs et les Coopératrices. Le « Bulletin Salésien » les annonce à temps et donne la liste de ceux-ci par Inspection. Chacun a l'entière liberté de choisir, dans n'importe quelle Inspection, la Retraite qui lui paraît la plus commode.

Celui qui ne peut pas suivre un cours d'Exercices fermés peut prendre part à une retraite ouverte, aux exercices d'une Mission, aux triduums préparatoires à la fête de Pâques, etc, en se joignant aux associations paroissiales, aux groupes d'Action Catholique ou à d'autres Confréries. Qu'on ne se tourmente pas cependant, car Don Bosco n'en a fait aucune obligation de conscience : il conseille simplement. La Congrégation Salésienne et les Instituts des Filles de Marie Auxiliatrice en offrent la possibilité. Que celui qui peut en profiter en profite et, au témoignage de ceux qui y ont déjà pris part, il en éprouvera un très grand profit et une très grande consolation.

L'Exercice mensuel de la Bonne Mort

Dans le Règlement Don Bosco a écrit : « Le dernier jour de chaque mois, ou tout autre jour, à leur convenance, ils feront l'Exercice de la Bonne Mort, se confessant et communiant comme si c'était réellement pour la dernière fois ».

Dans son « Manuel des Coopérateurs », Monseigneur Morganti se servait de la réflexion suivante pour encourager les Coopérateurs et les Coopératrices à cette pratique de piété : « Toute notre vie, chers Coopérateurs, doit être une préparation à une bonne mort. Pour cela il est très utile de faire l'Exercice de la Bonne Mort, qui consiste à mettre ordre, un jour du mois, à toutes nos affaires spirituelles et temporelles, comme si nous devions réellement mourir ce jour-là ». Il suggérait ensuite de se fixer le jour le plus commode afin d'y être fidèle, et d'adopter la méthode suivante : ce jour-là, ou la veille au soir, méditer sur la mort qui pourrait être proche ou qui pourrait survenir à l'improviste ; se demander ensuite comment s'est passé le mois précédent, si rien ne trouble la conscience, si rien ne plongerait l'âme dans l'inquiétude si elle devait paraître au tribunal de Dieu ; le lendemain, se confesser et communier comme si on était sur le point de mourir, et réciter les belles prières de l'Exercice de la Bonne Mort.

Notre Saint Fondateur y attachait tant d'importance qu'il osait même assurer le salut éternel à celui qui, chaque mois, faisait régulièrement l'Exercice de la Bonne Mort. C'est que cet exercice a pour but de mettre ordre périodiquement à nos affaires de conscience, d'encourager la pratique de la vie chrétienne et de préparer avec joie au grand passage.

Chacun peut le faire en privé, dans n'importe quelle église et n'importe quel jour. Dans les églises et chapelles des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice et là où les Curés-Décurions se prêtent volontiers à une petite cérémonie collective, on procède ordinairement comme suit :

1° On fixe le jour (1er Vendredi ou 1er dimanche du mois, le 24 ou le dernier jour du mois où nous commémorons Marie Auxiliatrice et la mort de saint Jean Bosco) :

2° Par des Zélateurs et des Zélatrices, on invite les uns et les autres à se trouver à l'église à l'heure indiquée ;

3° On célèbre la sainte Messe avec un petit sermon de circons-

tance à l'Evangile ou à la Communion, et l'on donne la possibilité de se confesser et de communier ;

4° On récite les prières habituelles de la Bonne Mort.

Là où la chose est possible, pour les hommes surtout, on les prépare, dès la veille au soir, par une courte conférence et on leur donne la facilité de se confesser. La cérémonie terminée, on s'entretient familièrement en dehors de l'église et l'on traite de l'une ou l'autre initiative d'apostolat.

La prière quotidienne pour le Pape

« Tous les associés diront chaque jour un Pater et un Ave à saint François de Sales aux intentions du Souverain Pontife. Les prêtres et ceux qui récitent les Heures canoniques ou l'office de la Sainte Vierge sont dispensés de cette prière. Pour eux, il suffira d'ajouter cette intention à la récitation de l'office ».

Cet article 3 du chapitre VI du Règlement engage les Coopérateurs et les Coopératrices à un modeste hommage quotidien au Pape. Parlant de la Pieuse Union, saint Jean Bosco l'a appelée, « l'œuvre du Pape ». Qu'il suffise de rappeler le petit mot qu'il adressa, le 15 juillet 1886, aux Anciens Elèves prêtres, réunis à l'Oratoire de Turin : « L'œuvre des Coopérateurs, l'œuvre du Pape, est faite pour secouer de leur langueur tant de chrétiens, qui y demeurent enfoncés, et pour répandre autour d'eux l'énergie de la charité ». Suivant l'idéal du Saint Fondateur, rappelé avec autorité dans le décret « De tuto » pour sa canonisation, la Pieuse Union est faite pour « apporter, selon les circonstances, une aide puissante aux Curés, aux Evêques et au Souverain Pontife lui-même ». Or, le premier secours, celui qu'il est possible à tous d'apporter, c'est celui de la prière. Don Bosco se contente de demander un Pater et un Ave ou l'intention dans l'office divin, mais chaque jour, pour obtenir au Pape la protection de saint François de Sales.

C'est un lien de famille que les Coopérateurs et les Coopératrices doivent avoir avec le Vicaire du Christ, non seulement en tant que Chef visible de l'Eglise, mais en tant que leur Père, puisque la Pieuse Union née, comme la Société Salésienne et l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice, du cœur de Don Bosco, doit son existence canonique au Pape. Don Bosco a reçu du saint Pape Pie IX, non seulement les encouragements que tous les

Papes accordent aux bonnes œuvres, mais des conseils, des directives, une assistance et des secours efficaces pour la fondation de ses trois Familles spirituelles.

Prions donc de tout cœur, et chaque jour, notre Patron saint François de Sales pour le Pape : confions à ce grand Saint les intentions du Souverain Pontife, afin qu'il Lui obtienne de Dieu principalement la grâce de triompher des hérésies qui, de siècle en siècle et sous différents noms, fourmillent dans le monde au grand détriment des âmes et du règne de Dieu. C'est ainsi que nous manifesterons cet « amour du Pape » que Pie XI aimait à montrer, dans la joie de la canonisation, comme une des caractéristiques de l'école de Don Bosco, avec la dévotion au Saint Sacrement et à Marie Auxiliatrice.

La fréquentation des Sacrements

« Il est recommandé de s'approcher souvent des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, ce qui est d'ordinaire prescrit pour gagner les indulgences plénières ».

A l'origine, par le Bref de Pie IX (9 mai 1876), Don Bosco avait obtenu une Indulgence plénière spéciale pour les Coopérateurs « chaque fois qu'ils communieront ». Aussi, leur conseillait-il la réception fréquente des Sacrements afin de gagner ainsi un plus grand nombre d'Indulgences plénières. Cette faveur fut abrogée lors de la révision de 1943. Cependant, le fait subsiste que pour gagner la plupart des Indulgences plénières, la confession et la communion sont requises. L'exhortation à la réception fréquente des Sacrements facilite donc l'accès à ce grand trésor, car, comme le dit le Droit Canon, une seule confession et une seule communion suffisent pour gagner toutes les Indulgences plénières d'un jour déterminé. Ceux donc qui se confessent d'ordinaire deux fois par mois peuvent gagner toutes les Indulgences plénières possibles au cours du mois, sans avoir besoin d'autres confessions. Bien plus, les fidèles qui, en état de grâce, communieront au moins cinq fois par semaine, ne sont pas obligés de se confesser tous les quinze jours ; la confession qu'ils font périodiquement pour vivre en état de grâce suffit.

Nous savons que Don Bosco a été un grand apôtre de la réception fréquente des Sacrements. Il a basé son système d'éducation sur l'assistance quotidienne à la sainte Messe et sur la réception fréquente des Sacrements ; il en a fait le secret de la

bonne marche de toutes ses Maisons. Le soir du 18 juin 1864, il terminait une chaude exhortation à la Communion quotidienne, en disant aux jeunes gens : « Voulez-vous répondre à mon désir, eh bien, communiez chaque jour.

— Spirituellement ? Le Concile de Trente dit : « sacramentellement.

— Faites donc ainsi quand vous ne pourrez communier sacramentellement, communiez au moins spirituellement ».

Ce conseil paternel peut servir à tous les Coopérateurs et à toutes les Coopératrices qui veulent vivre en union avec Jésus. La grâce de Dieu, c'est ce qui donne la vraie valeur à notre vie. Et les Sacrements la mettent à notre portée. Le Pape saint Pie X a aussi ouvert les portes des tabernacles aux petits enfants. Sa Sainteté Pie XII en a facilité la réception fréquente en adoucissant le jeûne eucharistique. A nous d'en profiter le plus souvent possible.

OBLIGATIONS COLLECTIVES

Les deux Conférences annuelles

Saint Jean Bosco a limité ces obligations collectives à « au moins deux conférences » annuelles : l'une à la fête de Marie Auxiliatrice, l'autre à la fête de saint François de Sales.

Il a inauguré lui-même cette coutume en faisant environ quatre-vingts conférences au cours des dix dernières années de sa vie : la première, à Rome, dans l'église des Nobles Oblates de Tor de' Specchi, le 29 janvier 1878 ; la seconde, à Turin, dans l'église de Saint-François de Sales, le 16 mai de la même année ; les autres, en différentes villes d'Italie, de France et d'Espagne.

Il en a fixé lui-même le caractère familial en suivant à peu près toujours ce schéma : nouvelles des principales œuvres en cours ; aperçu sur les œuvres les plus urgentes à commencer ou à compléter ; développement d'un sujet d'actualité : instruction religieuse, éducation et soin de la jeunesse, diffusion de la bonne presse, soin des vocations, missions, c'est-à-dire des choses qui répondent au programme spécial d'apostolat indiqué au chapitre II du Règlement.

Il a aussi prescrit de faire une collecte, au cours de ces conférences, à envoyer au Supérieur Général « pour soutenir les

œuvres dont s'occupe l'Association », ajoutant que, au cas où les Coopérateurs n'arriveraient pas à se constituer en Décurie (ou seraient empêchés de se rendre à la conférence), ils feront parvenir leur offrande par la voie la plus facile et la plus sûre.

Ayant besoin de tout pour la réalisation d'œuvres qui réclament de si fortes dépenses, le Saint n'a pas fixé de cotisation, ni pour l'inscription à la Pieuse Union, ni pour son fonctionnement. Il tend la main pour demander la charité d'offrandes spontanées que chacun donne dans la mesure de ses possibilités. Cette sympathique tradition invite les Coopérateurs et les Coopératrices à conserver cette pratique de ferveur spirituelle et de charité fraternelle. Il n'y a aucune obligation de conscience, car Don Bosco n'a voulu inquiéter personne. Mais les avantages qu'on en retire, l'élan et l'exemple que l'on donne à l'Association valent bien un sacrifice pour accomplir cette prescription.

La Conférence mensuelle

L'adverbe « au moins » nous rappelle un changement du texte primitif du Règlement. Don Bosco y avait fixé une conférence mensuelle ; mais le premier Chapitre Général, qui eut lieu en septembre 1877 à Lanzo Torinese, fit remarquer au Saint que cette disposition pouvait créer une situation embarassante pour les Coopérateurs et les Coopératrices qui auraient quelque difficulté à se réunir tous les mois. Don Bosco se conforma humblement au vœu des Supérieurs qui prirent part à cette première assemblée législative de la Société Salésienne, et il ramena la prescription au minimum de deux conférences annuelles, en laissant sous-entendre cependant son désir qu'elles soient plus fréquentes : c'est pour cela qu'il a employé l'adverbe « au moins ». Son successeur, Don Michel Rua, fidèle interprète de son esprit, voulut encourager ces conférences plus fréquentes, et lorsqu'en 1904 il présenta à Pie X la requête pour le renouvellement des privilèges et des indulgences, il sollicita une Indulgence plénière également pour ceux qui assisteraient aux Conférences mensuelles.

L'Indulgence, accordée par le décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences qui approuvait la nouvelle liste générale en date du 2 octobre 1904, fut aussi conservée en détail dans la révision de 1941.

Dans les Maisons salésiennes, dans les Instituts des Filles de Marie Auxiliatrice et dans les centres où les Décurions peuvent

l'organiser, cette Conférence, ou réunion, a lieu au jour fixé pour l'Exercice de la Bonne Mort. Elle aide à accomplir ensemble cette pieuse pratique dans les meilleures dispositions et elle favorise le progrès spirituel par l'exposé d'un sujet ascétique approprié. Les Coopérateurs et les Coopératrices qui, au lieu de faire l'Exercice de la Bonne Mort en privé, le font en commun, ont le profit de deux Indulgences plénières, applicables aussi aux âmes du Purgatoire : l'une pour ce pieux Exercice, l'autre pour l'assistance à la Conférence. Sans compter que le fait d'entendre chaque mois une bonne parole aide beaucoup à la formation spirituelle et à la ferveur de l'apostolat. Bien que cette Conférence ne soit pas obligatoire et que chaque Coopérateur et chaque Coopératrice puisse, en toute liberté, faire l'Exercice de la Bonne Mort pour son propre compte, le désir de notre Saint Fondateur doit nous porter à en profiter volontiers et avec soin.

Prière pour les défunts

« Le lendemain de la fête de saint François de Sales, tous les prêtres Salésiens et les Coopérateurs prêtres célébreront la sainte Messe pour les confrères défunts. Ceux qui ne sont pas prêtres tâcheront de faire la Sainte Communion et de réciter le chapelet à la même intention ».

C'est une obligation de charité. Il s'agit de milliers de Messes et de centaines de milliers de Communions et de chapelets qui sont offerts collectivement, une fois l'an, pour tous les Coopérateurs et Coopératrices défunts ainsi associés aux Salésiens défunts. Car, le mot « confrère » est ici employé par Don Bosco conformément à l'art. 1 du chap. IV où il est dit : « Les membres de la Congrégation Salésienne considèrent tous les Coopérateurs comme des frères en J.-C. » Nous en profiterons, nous aussi, lorsque nous passerons de cette vie à l'éternité. En attendant, soyons généreux : apportons aux Coopérateurs et aux Coopératrices, qui nous ont précédés, le soulagement de nos suffrages fraternels. Ce sont des âmes chères à Dieu ; elles nous sont unies d'un lien spécial de religion par le grand cœur de Don Bosco qui nous a associés sur terre afin de nous réunir un jour dans la béatitude éternelle.

Là où il est possible de célébrer un office collectif de suffrage, tâchons d'y assister, afin d'offrir, tous ensemble, nos prières et nos Communions pendant que le prêtre célèbre la sainte Messe.

Si nous sommes isolés, assistons en particulier à la Messe pour les chers défunts et offrons notre Communion et notre chapelet en union d'esprit avec les Coopérateurs et les Coopératrices du monde entier. Souvenons-nous que, parmi les Indulgences plénières accordées par les Souverains Pontifes à la Pieuse Union, il en est une que nous pouvons gagner n'importe quel jour de chaque mois. Choisissons donc un jour et appliquons l'Indulgence à une âme en particulier. Qui sait si, en accomplissant bien toutes les conditions prescrites pour le gain des Indulgences plénières, chacun de nous n'obtiendra pas la délivrance d'un Coopérateur ou d'une Coopératrice qui sont au Purgatoire ! Quelle belle fête alors au Paradis en voyant arriver à la béatitude éternelle des milliers d'âmes qui nous sont si chères ! Quelle reconnaissance chez ces âmes pour notre aide charitable ! Quelle joie aussi pour le cœur de Marie Auxiliatrice !

Solidarité dans l'affliction

A l'obligation du suffrage annuel collectif, Don Bosco a ajouté, dans le Règlement, d'autres dispositions délicates en cas de maladie ou de décès. « Si un confrère tombe malade, il faut en donner avis au Supérieur, qui ordonnera aussitôt des prières spéciales pour lui. Il en sera de même à la mort de chaque Coopérateur ». Cette mission charitable est surtout confiée aux Délégués et aux Déléguées, aux Directeurs Diocésains, aux Décurions, aux Zélateurs et aux Zélatrices qui prennent à cœur le soin des malades, l'assistance de ceux qui sont dans le besoin et des moribonds. Mais nous devons tous nous empresser d'obtenir le secours et le réconfort de nombreuses prières pour celui qui est frappé par la maladie ou la mort, en avertissant le Recteur Majeur. Pour que celui-ci puisse disposer des prières de tous à n'importe quel moment, offrons spontanément à Dieu de fréquentes prières à ses intentions.

En cas de décès, souvenons-nous que le « Bulletin Salésien » qui tire à des milliers d'exemplaires, cite mois par mois les noms des Coopérateurs et des Coopératrices qui passent à l'éternité. Il faut donc annoncer au plus tôt le décès au directeur d'une maison salésienne, en indiquant le nom, prénom et adresse du Coopérateur défunt, en signalant aussi ses vertus particulières et ses mérites pour servir à l'édification commune. Cette solidarité dans l'affliction est propre à l'esprit de famille que Don Bosco a donné à toutes ses institutions. Nous devons la cultiver avec

amour dans notre Pieuse Union. Nous en éprouverons, à notre tour, un grand réconfort, lorsque la maladie ou la mort viendra frapper à notre porte.

Quelle consolation de nous sentir soutenus dans la souffrance par les prières de tant de bonnes âmes ! Quel soulagement que le suffrage de tant de Coopérateurs et de tant de Coopératrices au moment du passage à l'éternité !

Remercions Dieu de nous avoir appelé à vivre dans une famille spirituelle, animée d'un tel esprit de charité fraternelle et d'une telle cordialité. Faisons volontiers pour les autres ce qu'un jour les autres feront pour nous.



Donna Dorotéa Chopitea
Coopératrice de Barcelone, dont la cause de béatification est en cours

L'Apostolat

La Société Salésienne est une Congrégation éminemment active. Elle a comme mission spécifique le soin et l'éducation chrétienne de la jeunesse ; mais elle est ouverte à n'importe quelle œuvre de charité et de bienfaisance. C'est ce que dit clairement le 1er chapitre des Constitutions : « Le but de la Société Salésienne est

que ses membres, tout en s'efforçant d'acquérir la perfection chrétienne, exercent toutes sortes d'œuvres de charité spirituelle et corporelle en faveur des jeunes gens, surtout des plus pauvres » ; le même article étend le but de la Société à « d'autres œuvres de charité et de bienfaisance », mais à titre exceptionnel. Chacune de ces formes d'activité a cependant en vue le salut des âmes et la gloire de Dieu. D'où son caractère d'apostolat, même lorsqu'elle s'occupe d'applications matérielles, telle que l'apprentissage dans les écoles professionnelles et agricoles. Le dynamisme ne dégénère pas en éparpillement, en gaspillage, en abrutissement matériel. Il devient au contraire un coéfficient de sanctification, parce qu'il a en vue de porter les âmes à Dieu. Don Bosco l'exprimait très bien dans son salut habituel : « Salve ! Salvando, salvati ». La première parole est un salut ; les deux autres un souhait : « Sauve-toi en sauvant les autres ».

Notre Pieuse Union a le même but. C'est la raison pour laquelle elle est considérée par l'Eglise « comme un des anciens Tiers-Ordres, avec cette différence que ceux-ci se proposaient de tendre à la perfection chrétienne par l'exercice de la piété ; tandis que notre but principal est l'exercice actif de la charité envers le prochain et, plus spécialement, envers la jeunesse exposée aux dangers du monde et de la corruption ».

Tout en étant engagé à un genre de vie qui se rapproche autant que possible de la vie de communauté, les Coopérateurs et les Coopératrices sont invités à collaborer à l'apostolat que Dieu a inspiré à Don Bosco et qu'Il a fixé à la Société Salésienne.

Le chapitre II du Règlement s'ouvre sur cette déclaration formelle : « Les Coopérateurs Salésiens sont appelés au même genre d'œuvres que la Congrégation Salésienne, à laquelle ils entendent s'associer ». Cela signifie que les Coopérateurs et les Coopératrices ont le même programme d' apostolat que les Salésiens. Ils sont invités à le réaliser, non seulement aux côtés des Salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice dans leurs différents instituts, mais là surtout où ces derniers n'existent pas : « là où l'on manque le plus de secours moral et matériel ».

Le « but direct et véritable » de la Pieuse Union — disait Don Bosco à Don Lemoyne, le 16 février 1884 — « est de venir au secours de l'Eglise, des Evêques, des Curés, sous la haute direction des Salésiens, par ses œuvres de bienfaisance, telles que les catéchismes, l'éducation des enfants pauvres, etc... »

S. S. Pie XI l'a confirmé avec autorité dans le Décret « De tuto » pour la canonisation de Don Bosco, là où il écrit : « Nous

ne pouvons passer sous silence l'institution des Coopérateurs. C'est une Association de fidèles, laïcs pour la plupart, qui, animés par l'esprit de la Société Salésienne, et prêts à collaborer avec elle à toute œuvre de charité, veulent apporter une aide puissante aux Curés, aux Evêques et au Souverain Pontife lui-même. C'est une généreuse ébauche de l'Action Catholique ».

Dans son allocution du 12 septembre 1952, S. S. Pie XII insistait sur ce point : « Apôtre-né, éveilleur de vocations d'apôtre, Don Bosco pressentit, il y a maintenant un siècle, avec cette intuition qu'ont les génies et les saints, ce qui devait être plus tard dans le monde catholique la mobilisation du laïcat contre l'action des ennemis de l'Eglise... Quant à vous, le nom de Coopérateur que vous portez le marque bien, vous êtes, à l'ombre de la famille salésienne, la milice légère, les militants de la cause du bien qui, répandus dans toutes les classes et présents à toutes sortes de milieux, travaillez par votre vie, vos paroles, votre action, à jeter dans les âmes les germes de la vérité, de la vertu, de la foi, de la religion et de la pureté ».

Apostolat ramifié, qui profite de toutes les occasions pour faire du bien et qui collabore volontiers avec les autres institutions bienfaisantes de l'Eglise, surtout avec l'Action Catholique, pour l'extension du règne de Dieu et le salut des âmes ; mais qui possède certains champs d'action de prédilection, comme l'indique le Règlement au chapitre II, sous le titre de : « Moyens de coopération ».

1. Favoriser les exercices du culte et l'instruction religieuse

Le premier apostolat conseillé par Don Bosco est de « favoriser les exercices du culte, tels que neuvaines, triduums, retraites et catéchismes, surtout là où l'on manque le plus de secours moral et matériel ».

C'est l'apostolat qui cherche à instaurer le règne de Dieu dans les âmes, car c'est par le moyen des neuvaines, des triduums, des retraites, que l'on remet les égarés sur la bonne voie, que l'on encourage les bons à la vie de la grâce, en combattant le péché et en attirant à la pratique des vertus. C'est au moyen de l'instruction religieuse, du catéchisme, que l'on fait connaître la vérité et que l'on forme les consciences au sens de la justice, tandis qu'au moyen des Sacrements l'on fortifie la volonté et l'on développe la charité, l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

En rédigeant cet article, Don Bosco pensait aux nombreuses régions privées de clergé ou pauvres en clergé, à beaucoup de banlieues, aux campagnes sans églises, aux milieux fermés ou hostiles au prêtre, aux usines, aux quartiers ouvriers, aux chantiers industriels, aux fermes rurales dispersées à des kilomètres de distance des centres... où tant de chrétiens, tant de familles vivent, des mois et des années, sans jamais entendre une bonne parole, sans aucune cérémonie religieuse, habituellement en état de péché et en danger de mourir ennemis de Dieu. Là où le prêtre n'arrive pas, l'ennemi de la religion, lui, arrive : journal, revue, propagande impie. Là il y a la radio, la télévision perverse et obscène, qui écartent de la religion, qui excitent la haine de Dieu, qui propagent le blasphème, le langage grossier, la corruption, et qui conduisent à la perte éternelle. Un bon Coopérateur, une Coopératrice zélée, qui s'ingénient à favoriser les catéchismes, les prédications, les cérémonies pieuses, fut-ce dans des baraquements transformés en chapelles, dans des maisons privées, dans des ateliers, ou en plein air, peuvent sauver des situations désespérées, rendre la joie de la foi et de la vie chrétienne à beaucoup de pauvres malheureux, préparer le terrain pour une église, une paroisse, et civiliser un quartier, une région entière.

Que de choses à faire à ce sujet, de nos jours, même dans les pays qui, passant pour civilisés, possèdent de vastes étendues transformées en pays de missions ! Mais là même où il y a abondance de prêtres et facilité d'instructions et de cérémonies sacrées, combien, par indifférence ou égarement, ne fréquentent plus l'église, n'entendent plus la paroles de Dieu et ne s'approchent plus des Sacrements !

Il nous faut comprendre la tragédie de beaucoup d'âmes et de beaucoup de familles avec l'anxiété apostolique de saint Jean Bosco ; il nous faut étudier les possibilités que nous avons de leur faire un peu de bien, et, surmontant toute répugnance, chercher à les conduire ou à les ramener à Dieu.

Dans l'ancien « Manuel des Coopérateurs », Monseigneur Morganti écrivait : « C'est une erreur de croire que seuls les prêtres, qui y sont spécialement délégués, doivent s'intéresser au salut éternel des âmes et que les autres ne doivent pas s'en occuper ou qu'il ne convient pas qu'ils s'en occupent. Ce serait la même chose de dire que nous n'avons pas à nous occuper de la santé physique de nos frères, même lorsque nous le pouvons, uniquement parce que nous ne sommes pas des médecins diplômés ». Il rappelait aux Coopérateurs que c'est la volonté de Dieu

que nous nous occupions du salut du prochain, que c'est pour nous un devoir de justice de rendre aux autres les services spirituels qui nous ont été rendus, que les besoins du prochain réclament de nous cette œuvre de charité, et que la malice des méchants en vue de ruiner les âmes doit augmenter notre zèle pour leur salut. Il réfutait ainsi les objections ordinaires telles que : « je ne suis pas prêtre ; je n'ai pas les qualités et les capacités voulues ; je ne possède pas la science nécessaire ; je n'ai pas d'autorité ; il faudrait être un saint ; je suis tellement occupé par ma famille et mes affaires m'absorbent totalement ; je suis trop jeune ; je suis une pauvre femme bien incapable ; je n'ai pas d'argent ; je suis maladif ; je n'ai pas d'amitiés, ni d'influence ; je ne suis pas libre ; mes supérieurs ne m'approuveraient pas ; je vis dans une région apathique où tout effort est vain, etc... « Ni Dieu, ni la charité, n'exigent — répondait-il — que chacun, en particulier, fasse tout. Il suffit que chacun fasse ce qu'il peut ; mais qu'il le fasse sérieusement ». Et il terminait en disant : « Dei sumus adjutores — nous sommes les coopérateurs de Dieu ! Que pouvons-nous désirer de plus glorieux ? En quoi pouvons-nous mieux employer nos biens, notre intelligence, notre autorité, nos conseils, notre influence, nos prières ? Sauver des âmes ! Mais, comme s'écrie saint Denis, c'est l'œuvre la plus divine qu'un homme puisse accomplir ».

Tel est l'idéal très élevé du programme de saint Jean Bosco qui avait pour devise le mot de l'Ecriture Sainte : « Donnez-moi des âmes et prenez tout le reste ».

Chez lui, le salut des âmes était une passion, une idée fixe qui ne lui laissait aucun répit. Que ce soit pour nous aussi un ardent désir.

2. Le soin des vocations

Le second champ d'action que Don Bosco recommande tout particulièrement à l'apostolat des Coopérateurs et des Coopératrices, c'est celui des vocations à l'état ecclésiastique. « Comme la pénurie des vocations ecclésiastiques se fait gravement sentir de nos jours, ceux qui pourront le faire, prendront un soin spécial des jeunes gens, et même des adultes, qui par leurs bonnes qualités, et par leur aptitude au travail intellectuel, donneraient des indices de vocation, les aidant de leurs conseils, tâchant de leur faciliter l'accès aux écoles, collèges ou petits séminaires, où

ils pourraient être instruits et dirigés vers ce but ». Et il mentionne ensuite l' « Œuvre des Fils de Marie », fondée par lui pour s'occuper des vocations d'adultes à l'état ecclésiastique, et dotée d'indulgences par S. S. Pie IX, en 1876.

Cette Œuvre possède des maisons spécialisées dans chaque Inspection Salésienne. Pour proposer des aspirants, il suffit d'écrire aux Inspecteurs. On ne fait aucune distinction entre ceux qui se destinent à la Société Salésienne et ceux qui se destinent au clergé diocésain ou à d'autres Congrégations. Elle reçoit tout le monde et laisse la plus grande liberté à chacun.

La crise du clergé, déchaînée par les persécutions sectaires dans les pays chrétiens, aggravée par la dépravation des mœurs et la politique antireligieuse des partis marxistes et laïques, est encore actuellement très grave. On le ressent davantage encore, parce que les exigences des peuples ont démesurément grandi. Il faut beaucoup plus de vertu, chez les candidats, pour suivre leur vocation ; il faut beaucoup plus d'argent et de soin pour les préparer dignement au ministère sacerdotal.

Des diocèses et des congrégations religieuses un seul appel se lève et s'adresse à Dieu tout d'abord, le Maître de la moisson, afin qu'il multiplie les vocations ; à tous les bons ensuite, afin qu'ils aident les élus à atteindre leur but. Les successeurs de Don Bosco qui se trouvent face à de continuelles demandes de fondations nouvelles, y ajoutent leur voix, prêts à tous les sacrifices pour cultiver de bonnes vocations.

Dans ce domaine, les Coopérateurs et les Coopératrices peuvent rendre de précieux services à l'Eglise.

A ce propos, Monseigneur Morganti a écrit des pages pleines de chaleur, et il fait remarquer justement qu'aujourd'hui Dieu suscite la majeure partie des vocations dans les classes pauvres, parmi les plus humbles fils du peuple, bien disposés, mais dépourvus des moyens nécessaires pour faire des études. «Don Bosco lui-même, — disait-il — pauvre petit paysan, que de privations et de luttes n'a-t-il pas dû soutenir pendant plusieurs années à cause du manque de moyens ou de quelqu'un qui les lui procurerait ! Que de bons enfants ne rencontre-t-on pas qui, animés du noble désir du sacerdoce, sont forcés de l'étouffer, en faisant autre chose, uniquement parce que, eux non plus ne trouvent personne pour les aider !... Chacun peut imaginer, si déjà il ne le constate en réalité, le dommage qui résulte pour l'Eglise et la société du manque de prêtres. Autrefois, Jésus fut

profondément ému en voyant les foules sans assistance et sans guide spirituels. « Voyant cette multitude d'hommes, il fut ému de compassion pour eux parce qu'ils étaient harassés et abattus, comme des brebis sans pasteur » ; et il poussa ce cri : « Priez le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson ».

Un peuple sans prêtre, de nos jours surtout où jaillissent de tous côtés de faux prophètes et des émissaires de Satan, que deviendra-t-il ? Qu'en sera-t-il de la pauvre jeunesse, si faible et si inexpérimentée ? Qui la préservera de tant de dangers ? Qui la relèvera de ses chutes ? Une pauvre population à qui personne ne parle de Dieu, de l'âme, de l'éternité, de la grande loi de la mortification, des devoirs d'état ; que personne n'instruit, ne corrige, n'encourage, se corrompra rapidement, se paganisera et courra à sa perte. Telles sont, chers Coopérateurs, l'importance et l'urgence de l'Œuvre des vocations ecclésiastiques qui est proposée à votre zèle, afin que par tous les moyens vous contribuiez à accroître les rangs du clergé et à donner ainsi à chaque paroisse l'assistance spirituelle nécessaire ! Les Coopératrices et les Coopérateurs pauvres seront peut-être tentés ici de négliger cette œuvre, parce que, manquant de science et de moyens matériels, ils se croient incapables de faire quelque chose. Ce sont souvent eux, au contraire, qui sont les premiers instruments dont Dieu se sert pour acheminer un jeune homme vers le sacerdoce, car ce sont eux qui l'approchent, qui le connaissent et qui peuvent le signaler aux prêtres, aux bienfaiteurs, aux éducateurs. C'est ce qui est arrivé pour notre bien aimé Père, Don Bosco : il était inconnu des notabilités qui étaient loin de soupçonner qu'un tel trésor se trouvait caché au hameau des Becchi. Ce furent de simples paysans qui le leur firent connaître et apprécier. C'est aussi l'histoire de beaucoup d'autres enfants acheminés au sacerdoce par de généreux bienfaiteurs, mais plus souvent encore par de pauvres gens qui y ont mis tout leur bon cœur.

Renseignements pratiques pour la culture des vocations

Que celui qui connaît des enfants, désireux du sacerdoce, s'occupe d'eux, en les présentant et en les recommandant à qui peut leur procurer le nécessaire. Que les riches secondent ensuite le zèle de ces bons Coopérateurs : qu'ils se montrent généreux pour aider ces aspirants à satisfaire aux frais de pension, de livres, de vestiaire que les Séminaires et les Maisons religieuses de forma-

tion réduisent toujours au minimum. Qu'ils ne se bornent pas aux jeunes gens de l'endroit, mais qu'ils offrent leur charité aux Evêques, aux Supérieurs de Séminaire, aux Directeurs de Maisons de formation, qui, pleins de reconnaissance, accorderont leurs secours aux plus pauvres et aux plus nécessiteux.

Que les Coopérateurs et les Coopératrices se rappellent ensuite que les noviciats et les scolasticats salésiens, de philosophie et de théologie, ont totalement à leur charge les frais d'entretien et de formation des novices, des étudiants en philosophie et en théologie, les frais d'études classiques, scientifiques, professionnelles et universitaires. Il s'agit de sommes énormes qui, chaque mois, mettent l'administration à rude épreuve, et qui, parfois, obligent même de sacrifier de belles intelligences par manque de moyens financiers. C'est un peu, du reste, la situation de l'Eglise tout entière qui, en ces temps-ci, est réduite à tant de misères. Dans les siècles passés, la foi de nos ancêtres avait généreusement doté les Séminaires, qui pouvaient même recevoir les jeunes gens les plus pauvres ; elle avait doté les Maisons religieuses de propriétés foncières avec un revenu suffisant. Mais les spoliations brutales des gouvernements anticléricaux ont réduit à la misère les Diocèses, les Ordres et les Congrégations religieuses, en grevant d'impôts, par surcroît, les maigres biens qui résultent de leur travail et de la bienfaisance. C'est pour cela qu'on a la tristesse de voir des régions bien peuplées, des familles nombreuses, riches en bons enfants, sans pouvoir les aider dans leurs aptitudes et leurs aspirations à la voie du sanctuaire !

Celui qui n'a ni l'occasion, ni la possibilité, d'aider directement les vocations, peut au moins prier Dieu de les susciter et de les bénir jusqu'à leur couronnement. La vocation ecclésiastique et religieuse est un des plus grands dons de Dieu. Or, les dons divins se demandent au moyen de la prière et s'obtiennent par la constance, la ferveur et le sacrifice. « Le grand moyen de la prière », comme l'appelait saint Alphonse, est à la portée de tous. Arrachons donc ce don à Dieu ; et la divine Providence pensera au reste. Que d'âmes sacerdotales, que d'âmes religieuses doivent la grâce de leur vocation aux prières, souvent aux larmes, aux sacrifices d'humbles créatures ignorées du monde, mais très chères à Dieu !

A côté des vocations à l'état ecclésiastique, il est urgent aussi de considérer les vocations à la vie religieuse, comme « Coadju-

teurs ». Dans chaque famille religieuse, il faut aussi des religieux laïcs qui s'occupent des intérêts domestiques : de la conciergerie à l'infirmerie, du vestiaire à la sacristie, aux provisions, aux constructions, aux relations avec le public, celles du moins qui n'exigent pas le ministère sacerdotal. De plus, Don Bosco a beaucoup d'écoles professionnelles et agricoles, qui exigent un personnel technique spécialisé ; il y a des patronages et des missions où il faut des catéchistes et des confrères capables de faire un peu de tout. Les demandes d'écoles professionnelles se font toujours plus nombreuses et plus insistantes. Il s'agit de la formation chrétienne de la classe ouvrière, proie la plus recherchée des impies et des extrémistes, qui se perd en masse, si à côté de la formation technique on ne forme pas aussi une culture et une conscience droite. Il faut donc beaucoup de maîtres d'apprentissage, bien préparés et animés d'un dévouement absolu, qui, par amour de Dieu et des âmes, se lient par les vœux et par une vie religieuse exemplaire, à cette mission très importante et très délicate. La vocation de Coadjuteur demande des renoncements et des sacrifices que seule une âme généreuse peut affronter. La générosité est une des qualités les plus marquées de la jeunesse, de la jeunesse catholique surtout. Il n'est donc pas difficile de trouver dans les bonnes familles, et aussi parmi les ouvriers déjà occupés dans les usines, des jeunes gens qui, n'étant pas appelés au sacerdoce ou n'y étant pas aptes, aspirent à la vie religieuse, afin d'être plus agréables à Dieu et plus utiles au prochain. Une fois dirigés vers les instituts salésiens pour la formation de Coadjuteurs, maîtres d'apprentissage et missionnaires, ils peuvent cultiver leur vocation, atteindre la spécialisation technique ou agricole vers laquelle ils sont portés ou se former à d'autres charges, et ainsi prêter leur concours dans les oratoires, les collèges, les missions, avec tous les mérites des âmes consacrées à Dieu, en collaboration fraternelle avec les prêtres, leurs confrères. Que de bien ils peuvent réaliser, lorsqu'ils ont une vocation véritable, une formation soignée et un esprit religieux fervent ! Tâchons de découvrir ces jeunes privilégiés ; encourageons-les, aidons-les, dirigeons-les vers les instituts de formation et suivons-les par notre prière, nos conseils et, s'il le faut, par notre aide, afin qu'ils puissent devenir d'excellents Coadjuteurs et consacrer totalement leur vie à Dieu pour le bien de beaucoup de pauvres jeunes gens.

Pour les vocations religieuses de femmes

La voix de Dieu se fait aussi entendre parmi la jeunesse féminine, et appelle aux Ordres et aux Congrégations religieuses de femmes suscitées pour le soulagement de nombreuses misères, pour l'apostolat du catéchisme, l'éducation, les Missions, les multiples œuvres sociales et aussi pour la vie cloîtrée passée dans l'ascétisme et la contemplation au service exclusif de Dieu.

Saint Jean Bosco possède sa seconde Famille spirituelle, l' « Institut des Filles de Marie Auxiliatrice », qui fait bénéficier de l'éducation salésienne la jeunesse féminine, depuis les crèches et les jardins d'enfants jusqu'à tous les genres d'écoles ; qui se dévoue dans une floraison d'apostolat providentiel depuis les patronages jusqu'à l'assistance des ouvrières, depuis les hôpitaux et léproseries, jusqu'aux cours de catéchisme volant dans les Missions. Ayant grandi dans l'esprit du Saint Fondateur, grâce à la ferveur de la co-fondatrice, sainte Marie Dominique Mazzarello, cette Congrégation s'est rapidement répandue dans toutes les parties du monde ; elle est si estimée et si appréciée que, d'année en année, les offres et les demandes de nouvelles fondations vont en croissant.

Elle a donc besoin de beaucoup de vocations. Les Coopérateurs et les Coopératrices peuvent les cultiver dans leurs familles et les trouver dans les milieux qu'ils fréquentent. Il leur suffit de faire connaître l'Institut, de parler de ses œuvres, de faire lire les bulletins et les périodiques qui le font connaître.

Au moment voulu, qu'ils dirigent les jeunes filles pieuses vers les instituts des Filles de Marie Auxiliatrice, ou qu'ils les recommandent à d'autres Familles religieuses vers lesquelles ces jeunes filles se sentent appelées ; qu'ils les accompagnent de leurs prières, de leurs conseils et aussi de ces secours spéciaux dont elle pourraient avoir besoin, suivant les possibilités de chacun. Qu'ils n'oublient pas que ces âmes, privilégiées de Dieu auront une grande reconnaissance pour tous ceux qui les auront aidées à atteindre leur saint idéal et qu'elles partageront avec eux les mérites de leurs sacrifices, de leurs prières et de leur apostolat.

3. La diffusion de la Bonne Presse.

Le troisième apostolat que Don Bosco conseille aux Coopérateurs et aux Coopératrices, c'est l'apostolat de la bonne presse. Il le fait en quelques mots, mais avec un sens très pratique : « Oppo-

ser la Bonne presse à la presse irréligieuse, par la diffusion de bons livres, brochures, tracts, imprimés de tout genre, les répandant dans les familles et partout où l'on juge pouvoir le faire prudemment ».

Nous connaissons tous la puissance de la presse. Combien en abusent ! L'erreur, le vice, la malhonnêteté prétendent en avoir le monopole, comme instrument d'infection mondiale. C'est un déluge de presse obscène et perverse qui abaisse le progrès technique au rang des instruments de destruction et de corruption. Les impies en ont fait l'arme la plus effrontée dans leur lutte contre la religion et les bonnes mœurs.

Il faut s'en défendre, la contrecarrer et en réduire l'influence pernicieuse. Don Bosco ne suppose même pas qu'un Coopérateur ou une Coopératrice lise de mauvais livres ou de mauvais journaux. Il passe tout de suite à l'apostolat positif : opposer la bonne presse à la mauvaise. Lui-même en a donné l'exemple. Dès le début de son ministère sacerdotal, il a mis sa plume au service de la cause sainte, en prenant des heures sur son sommeil et allant jusqu'à veiller une nuit entière par semaine. Aujourd'hui encore, nous saluons avec reconnaissance ses publications religieuses, historiques, culturelles et divertissantes. En 1849, il essaya tout bonnement la publication d'un journal, intitulé « L'Ami de la jeunesse », afin de donner, aux jeunes surtout, un périodique sûr, dénué de mensonges et de provocations. Les moyens financiers lui firent défaut pour le continuer ; il dut se borner à l'édition mensuelle des « Lectures Catholiques » qu'il commença en 1853, avec le sens de l'actualité pratique. Mais dès qu'il lui fut possible de disposer d'imprimeries, il élargit son bienfaisant apostolat : expurger les livres classiques des écoles publiques, bourrés de mensonges historiques et d'erreurs philosophiques par la politique sectaire de son temps ; purifier la littérature païenne ancienne et la littérature moderne libertine, des ignominies et des indécences que les écoles laissaient pénétrer par manie anticléricale, sans égard pour la pudeur de l'innocence et la sensibilité de l'adolescence ; donner à la jeunesse et au peuple des lectures saines et agréables, des œuvres dramatiques, éducatives, des textes scientifiques solides en un style populaire, etc.

Il n'épargna ni argent, ni inconvénients, ni sacrifices. Il affronta les menaces et les attentats qui, plus d'une fois, mirent sa vie même en danger. S'il a jamais eu une ambition, c'est bien de multiplier les imprimeries et les maisons d'édition pour opposer la bonne presse à la mauvaise, comme il le confia en 1883

à Don Achille Ratti, le futur Pie XI, qui en rendit plusieurs fois le plus beau témoignage, lorsqu'il eut la joie d'élever Don Bosco aux honneurs des autels par sa béatification et sa canonisation.

L'apostolat du Père est continué par les Salésiens et par les Filles de Marie Auxiliatrice, sous une forme toujours à la page au moyen d'imprimeries et de librairies ouvertes dans différentes parties du monde. Le « Bulletin Salésien » les rappelle périodiquement. Il y a ensuite les publications diocésaines, les bulletins paroissiaux, les périodiques des différentes Congrégations religieuses et des associations catholiques, de l'Ecole et de l'Action Catholiques, des organisations ouvrières catholiques, de culture et d'apostolat, des Missions, etc.

Grâce à Dieu, on peut dire aujourd'hui de la bonne presse qu'elle répond à toutes les exigences. Il n'est pas de domaine de la culture, de la science, de la technique et du progrès qui n'ait ses publication catholiques. Mais il faut que les catholiques sachent préférer les éditions catholiques à celles qui ne le sont pas.

C'est aux Coopérateurs et aux Coopératrices qu'appartient le mérite de donner le bon exemple, même en cette préférence, et d'avoir une influence efficace sur leurs parents et leurs connaissances pour les préserver du poison de la mauvaise presse.

Une recommandation pour les journaux et les revues. Les journaux et les revues créent la mentalité : ils sont l'école ordinaire des opinions et, même trop souvent, la seule. Car la plupart des gens n'étudient pas, ne se préoccupent pas de rechercher la vérité à ses sources. Ils se contentent de ce que dit le journal, de ce qu'ils lisent dans les revues. Or, le journal et la revue, même lorsqu'ils ne sont pas mauvais, sont toujours superficiels, à moins qu'ils ne s'agisse de revues spécialisées et dans le domaine de leur spécialisation. Trop souvent ils sont tendancieux : ils ne servent pas la vérité ; ils servent des intérêts de parti, des idéologies et des programmes qu'ils entendent faire prévaloir. La nécessité de lire des journaux catholiques est donc d'une extrême gravité. Un catholique, qui prend l'habitude de lire d'autre journaux, perd le sens chrétien de la vie et des événements humains, presque sans s'en apercevoir ; il finit par ne plus penser ni vivre chrétiennement. Dans son cœur naît un sentiment d'aversion pour les pratiques religieuses, pour les décisions de l'Eglise ; il prétend que la religion doit se conformer aux tendances du journal qu'il lit. Il voit les événements, les

questions familiales, sociales et politiques, à travers la loupe de son journal et il juge tout d'après lui.

Le journal catholique se doit d'être objectif : s'il se trompe par manque d'information, il se corrige et rectifie. Dans les articles de fond, il s'efforce de donner un jugement exact sur les problèmes qu'il traite. Il renseigne sur les œuvres accomplies par l'Eglise, ce que d'ordinaire les autres journaux ignorent, minimisent, déforment ou discréditent. Il présente, enfin, des idées, des faits, des épisodes qui édifient et portent à la vertu, à la ferveur et à l'apostolat. S'il n'a pas toujours la richesse d'information et la présentation impeccable des autres journaux qui disposent de gros capitaux, c'est que les catholiques ne le soutiennent pas comme ils devraient le faire et qu'ils donnent leur argent à d'autres publications. Si tous les catholiques s'abonnaient aux bons journaux, ceux-ci parviendraient vite à se mettre à niveau, et ils se vendraient même chez les non catholiques, qui savent très bien qu'un bon journal offre plus de garanties de vérité et de moralité.

Soyons, nous aussi, des apôtres de la bonne presse, et nous sauverons beaucoup d'âmes du désarroi, de l'erreur et de la perversion.

4. La charité envers la jeunesse en péril.

Voici, en une formule très large, la quatrième forme d'apostolat que saint Jean Bosco recommande particulièrement aux coopérateurs et aux Coopératrices. Il s'en explique lui-même : « Rassembler les enfants, les instruire des vérités de la foi, les habituer à aller aux offices de l'Eglise, leur donner de bons conseils, les conduire à ceux qui peuvent se charger de leur instruction religieuse... Ceux qui ne pouraient faire par eux-mêmes aucune de ces bonnes œuvres, peuvent y inciter les autres, par exemple, en engageant un parent ou un ami. Tout ce qui est recommandé pour le bien des jeunes gens abandonnés, ou exposés au danger de se perdre, s'entend aussi pour les jeunes filles ». Ce fut, peut-on dire, la vocation tout à fait particulière de Don Bosco. Charité multiforme, répondant à tous les besoins : depuis le pain matériel jusqu'au pain spirituel, en passant par la formation professionnelle et les loisirs. Ce fut la plus grande préoccupation de toute sa vie. Ses différentes institutions ont surtout en vue le salut de la jeunesse pauvre et abandonnée. C'est aussi la coopération la plus délicatement salésienne que se propose la

Pieuse Union. Un Coopérateur, une Coopératrice ne peuvent demeurer indifférents devant des enfants, ou des jeunes gens en danger de se perdre.

« Le patronage est l'unique planche de salut pour beaucoup d'enfants », disait Don Bosco. Il offre, en effet, les plaisirs de la récréation et du divertissement, tout en instruisant de la religion et en préparant à la vie. Il faudra en ouvrir dans toutes les paroisses. L'Eglise tend vers cet effort : que chaque paroisse possède un patronage de garçons et un patronage de filles. Mais l'aide de tous est nécessaire pour les construire, les meubler et leur procurer le nécessaire. Il faut des concours volontaires pour l'assistance, le soin et l'instruction de la jeunesse. Les Coopérateurs et les Coopératrices trouvent là un champ d'apostolat magnifique. « Les Coopérateurs — disait Don Bosco à Toulon, le 23 février 1882 — ne doivent pas seulement recueillir des aumônes pour nos orphelinats ; ils doivent aussi s'employer de toutes manières à coopérer au salut de leurs frères, de la jeunesse en particulier. Qu'ils cherchent par conséquent à envoyer les garçons au catéchisme, qu'ils aident personnellement les curés à le faire, qu'ils préparent les enfants à la Communion et qu'ils veillent à ce qu'ils aient des habits convenables ».

Que de fois il est revenu sur ce point dans ses conférences ! Prenons à cœur, nous aussi, le sort d'une jeunesse si nombreuse abandonnée et menacée. Jésus continue à pousser ce cri : « Laissez venir à moi les enfants ».

Mais cet avertissement — adressé aux Apôtres pour leur faire comprendre qu'il faut toujours faire bon accueil aux enfants — nous rappelle la triste réalité de la séduction et de la violence que les impies emploient pour détourner du Sauveur la jeunesse, dès ses plus tendres années. Aujourd'hui, il y a une véritable chasse à la jeunesse pour la prendre aux pièges dans des organisations athées ou subversives, l'entraîner à la corruption et à la délinquance sociale et politique. Pour la rassembler dans des milieux adaptés, pour la soustraire au mal et la diriger vers le bien il faut l'héroïsme de l'amour.

Cette œuvre sainte est trop souvent contrariée par les parents eux-mêmes qui sont pervertis. Faisons donc tout notre possible pour sauver la jeunesse exposée aux dangers : dirigeons-la vers les œuvres salésiennes qui sont certainement les mieux adaptées pour les cultiver et les élever chrétiennement ; là où il n'y a pas d'œuvres salésiennes, conduisons-les à d'autres institutions de jeunesse, à des patronages et à des associations diocésaines ou

paroissiales. Si ces dernières font défaut, organisons nous-mêmes quelque réunion familiale pour enseigner la religion aux plus abandonnés, pour les former à la piété, à l'étude, au travail, à l'honnêteté, aux bonnes mœurs. La charité est industrieuse, lorsqu'il s'agit de Dieu et des âmes.

5. Prière et aumône

Don Bosco termine en suggérant que « l'on peut coopérer par la prière et l'aumône, en fournissant au besoin des secours matériels ». Il donne ainsi à tous le moyen de coopérer au salut du prochain. Celui qui ne peut apporter sa collaboration personnelle, peut offrir sa prière et attirer les bénédictions de Dieu sur ceux qui travaillent. Celui qui a à sa disposition des biens matériels, peut offrir les secours, indispensables même aux œuvres qui ont un but spirituel. Elles doivent en effet se réaliser sur terre et parmi des créatures qui ont besoin de tout. La prière arrache des miracles à la toute-puissance de Dieu ; l'aumône met les biens matériels au service de la plus noble des causes.

Rappelons une forme de prière qui va jusqu'à l'héroïsme : l'offrande de la souffrance. C'est la prière du corps tout entier, déchiré par la douleur, qui offre à Dieu ses souffrances, tandis que l'âme y associe sa résignation à la volonté divine et en fait un instrument de purification et d'élévation pour soi, d'imploration pour les autres. Saint Paul a dit, en parlant de la rédemption : « sans effusion de sang il n'y a pas de rémission » : toute faute se purifie dans le sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon. C'est la raison pour laquelle Jésus a versé son sang sur la croix. Son sacrifice donne de la valeur à tous les sacrifices des âmes qui coopèrent au mystère de la rédemption. Coopérateurs et Coopératrices, cloués sur votre croix par les infirmités et incapables de faire autre chose, ne laissez pas vos souffrances se perdre. Offrez-les à Dieu pour le salut des âmes. Donnez-leur, chaque jour, une intention particulière ; mettez-les à la disposition du Rédempteur crucifié, de la Vierge des douleurs. Vous en récolterez, un jour, les fruits au Paradis. Les âmes que vous sauverez grâce à votre souffrance formeront votre plus belle couronne de gloire dans l'éternité.

Don Bosco a écrit qu' « à la fin de sa vie on recueille le fruit de ses bonnes œuvres ». Or, les œuvres les meilleures, sont celles qui sont orientées vers la gloire de Dieu et le bien des âmes : ce sont les œuvres de piété et d'apostolat. Si Jésus a pro-

mis une juste récompense à celui qui donne un verre d'eau fraîche pour son amour, pensons à ce que sera la récompense de celui qui offre ses prières, son activité et ses sacrifices pour son amour en faveur du prochain le plus nécessiteux, de la jeunesse la plus abandonnée !...

TOUT DANS LA CHARITE

« Dans l'ébauche du *Manuel pour les Coopérateurs Salésiens*, retrouvée parmi les papiers de notre bien-aimé Père Don Bosco, — dit Monseigneur Morganti — après la recommandation des diverses œuvres salésiennes qui sont proposées à leur zèle, on lit ces paroles sous forme de conclusion : *Mais qu'on ait toujours en vue l'intérêt de la société civile, de la jeunesse et des Coopérateurs eux-mêmes* ». C'est un rappel paternel à travailler avec une intention droite d'après le but de la Pieuse Union qui est, comme le dit le sous-titre : *Un moyen pratique de se rendre utile à la société en favorisant les bonnes mœurs.* En prêtant la coopération qui leur est possible — aide personnelle, prières, aumônes, sacrifices, — les Coopérateurs et les Coopératrices ne doivent viser qu'à atteindre cette fin très noble. Aussi modeste que soit leur concours, celui-ci acquiert une valeur extraordinaire par le but qu'il se propose et tourne au profit de l'âme des Coopérateurs. L'apostolat étant un puissant moyen de sanctification, il attire les grâces et les bénédictions divines, il permet de gagner les précieuses indulgences accordées par les Souverains Pontifes et donne part aux mérites du bien réalisé par les autres en une fraternelle solidarité. La recommandation de l'apôtre saint Paul vient ici à propos : « Que tout se fasse chez vous dans la charité ».

La charité, ou l'amour surnaturel, est la vertu qui perfectionne toutes les actions. Elle n'a en vue que les intérêts de Dieu et des âmes : aucune ambition personnelle, aucun désir mondain d'honneur ou de profits particuliers. La Pieuse Union n'a pas non plus de charges honorifiques. Il n'y a que des tâches assumées spontanément par chacun pour le bien des autres. Les directeurs diocésains, les décurions, les délégués et les déléguées, les zélateurs et les zélatrices, sont tous au service de la bonne marche de l'association, et tout se fait par amour : par amour de Dieu et par amour du prochain, surtout de la jeunesse. Cette remarque nous amène à considérer le caractère social de la vertu de charité : elle réalise l'union des esprits, des cœurs et de toutes les

forces d'action. Nous avons pour modèles les premières chrétientés où les fidèles ne formaient qu'un seul cœur et une seule âme.

Disons donc quelques mots pour bien préciser l'esprit caractéristique de la Pieuse Union, qui est :

L'union des gens de bien pour accomplir le bien

La raison qui a porté Don Bosco à lancer la nouvelle Association, avec un programme d'apostolat aussi étendu et avec une telle discrétion d'exigences, n'a pas été uniquement la pénurie de prêtres pour s'occuper des âmes, mais aussi la nécessité de pousser les catholiques à s'unir afin de rendre l'apostolat plus efficient. Le Saint vivait intérieurement la tragédie de ce pauvre monde où les mauvais s'unissent et font bloc, allant même pour faire le mal jusqu'au sacrifice des sentiments les plus humains, tandis que les bons, dispersent leurs forces en activités séparées qui ne rendent pas tout ce qu'elles pourraient. Et c'est ainsi que les bons ne parviennent pas à entraver suffisamment le travail des méchants. Le dommage qui en résulte a des proportions déconcertantes. Il faut lire avec attention l'appel émouvant de Don Bosco, au début du Règlement de la Pieuse Union, pour saisir l'angoisse de son âme en face de ce contraste étrange. Dans ses conférences, aux Salésiens et aux Coopérateurs, il revenait fréquemment sur ce sujet. Qu'il suffise de rappeler la conférence de Borgo S. Martino, le 1er juillet 1880. Le but de cette conférence était de « bien faire comprendre la nécessité qu'il y a aujourd'hui pour les bons chrétiens de s'unir en vue de favoriser le bien et de combattre le mal, car « l'union fait la force » ... Autrefois, il suffisait de s'unir dans la prière ; aujourd'hui, à cause des nombreux moyens de perversion, qui menacent la jeunesse des deux sexes, il faut s'unir dans l'action, il faut agir ». Depuis le temps où parlait Don Bosco, on a fait des progrès. Les bons ont compris qu'ils perdaient leur temps, leur argent et leur forces, en travaillant, comme des isolés, en des entreprises personnelles. De nombreuses Associations ont vu le jour et surtout l'Action Catholique pour la collaboration directe des laïcs avec la hiérarchie ecclésiastique. Pour toutes ces Associations, le secret du succès se trouve dans l'esprit d'union qui décuple les forces. C'est la raison pour laquelle Sa Sainteté Pie XII a institué un Comité permanent pour la coordination des organisations de l'apostolat mondial des laïcs.

1) Union au Pape, aux Evêques, au clergé

Avant tout, union avec le Vicaire du Christ qui le représente visiblement sur terre ; avec les Evêques et le clergé qui ont reçu le mandat divin de l'apostolat à tous les degrés. Coopérer veut dire : « travailler avec », et dans un sens voulu de dépendance. Le Pape est le Supérieur Suprême de toute la Famille salésienne. Don Bosco veut que la Pieuse Union « dépende absolument du Souverain Pontife, des Evêques et des Curés en tout ce qui a rapport à la religion ». Car la Pieuse Union est, comme la Société Salésienne et l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice, au service de l'Eglise, c'est-à-dire de la société des fidèles. Cette union doit être respectueuse et cordiale : docile aux directives et prête à seconder, autant que possible, leurs initiatives.

2) Union avec les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice

La Société Salésienne constitue le lien canonique « stable et assuré », comme le dit Don Bosco dans le prologue du Règlement. Ce lien donne à la Pieuse Union sa raison d'être et sa physionomie. Les Coopérateurs Salésiens et les Coopératrices se distinguent par l'esprit salésien qui modèle leur conduite et leur apostolat. Mais ils ne peuvent assimiler cet esprit qu'en union étroite avec la Congrégation Salésienne. La mission de la Pieuse Union est, ensuite, de « prêter assistance à l'Eglise, aux Evêques, aux Curés, sous la haute direction des Salésiens. Et cela, dans les œuvres de bienfaisance, telles que les catéchismes, l'éducation des enfants pauvres et autres œuvres similaires ». Mais comment apprendront-ils les méthodes d'apostolat salésien, s'ils ne sont pas unis aux Salésiens ? Le moyen ordinaire, c'est l'assistance aux Conférences et la lecture du « Bulletin Salésien ». Mais Don Bosco veut encore qu'il y ait la plus grande intimité de rapports. C'est pourquoi il dit, en parlant des *Obligations particulières* : « Les membres de la Congrégation Salésienne considèrent tous les Coopérateurs comme des frères en Jésus-Christ et s'adressent à eux chaque fois que leur concours peut-être utile à la plus grande gloire de Dieu et au bien des âmes. Les Coopérateurs, s'il en est besoin, recourront avec la même liberté aux membres de la Congrégation Salésienne ». C'est donc une union de famille qui n'a qu'une fin : la gloire de Dieu et le salut des âmes. C'est une union active et réalisatrice.

3) Union entre eux

Dans toutes les parties du monde, les Coopérateurs et les Coopératrices doivent se sentir et demeurer fraternellement unis entre eux pour donner à l'Association toute sa puissance et assurer son influence dans tous les secteurs de la vie sociale. Don Bosco n'hésite pas à tendre la main, même pour pourvoir aux besoins matériels de l'organisation. « Tous les associés, — continue-t-il dans le même chapitre du Règlement — comme enfant du même Père Céleste et frères en Jésus-Christ, feront leur possible pour soutenir les œuvres de l'Association, soit à leurs propres frais, soit par les aumônes qu'ils pourront recueillir auprès des personnes charitables ». Et il entre dans le détail : « Les Coopérateurs n'ont aucune obligation pécuniaire fixe, mais ils feront une fois par an ou une fois par mois, l'aumône que leur suggérera leur cœur charitable. Ces offrandes seront envoyées au Supérieur pour soutenir les œuvres dont s'occupe l'Association ».

Aussi prescrit-il de faire une collecte aux deux Conférences annuelles et d'en envoyer le montant au Recteur Majeur. A la différence des autres Associations qui fixent des cotisations, Don Bosco demande une aide sous forme d'aumône, et se contente de ce que chacun peut donner et quand il le peut : il ne ferme à personne les portes de la Pieuse Union : il les ouvre même aux plus pauvres, à ceux qui n'ont pas d'argent, mais possèdent la foi et l'amour des âmes et qui, au lieu d'argent, savent donner leurs prières, leurs services personnels et leurs souffrances. Cette solidarité matérielle n'existe que pour favoriser le développement de cette solidarité morale qui assure le triomphe des idéaux les plus sacrés.

4) Union avec l'Action Catholique et les autres Organisations de l'Apostolat des laïcs

Unis entre eux et à la Société Salésienne, en cordiale dépendance du Vicaire du Christ, de l'Episcopat et du clergé, pour tout ce qui a rapport à la religion, les Coopérateurs et les Coopératrices doivent également se sentir et demeurer unis à toutes les autres associations engagées dans l'apostolat, à l'Action Catholique surtout, car toutes tendent vers le noble but de l'extension du règne de Dieu sur la terre, de la défense de la civilisation chrétienne et de son progrès. Sa Sainteté Pie XII a insisté sur ce

point dans son discours du 12 septembre 1952 : « Profondément imprégnés de l'esprit salésien, vous savez bien, chers Fils, quels rapports étroits vous lient à l'ensemble des œuvres que soutient et appuie le laïcat catholique pour aider la hiérarchie selon les temps, les lieux, les circonstances, et Nous sommes sûr que Nous pouvons compter sur votre coopération. L'Action Catholique est en droit d'attendre beaucoup de vous dans le domaine de la charité, de la bienfaisance, de la bonne presse, des vocations, des catéchismes, des patronages, des Missions, de l'éducation de la jeunesse pauvre et exposée au danger ». Car « Ce sont bien là les buts principaux que l'âme ardente de Don Bosco indiquait à votre activité. Vous distinguer dans ces divers secteurs doit être, comme cela le fut toujours jusqu'à présent, votre gloire ». Cette union doit conduire les Coopérateurs et les Coopératrices à la collaboration la plus généreuse. « Aujourd'hui, — continuait le grand Pape — ce devoir et cet honneur sont, comme vous le voyez, d'une urgence qui dépasse l'attente même de votre Fondateur ». Formés salésiennement, les Coopérateurs et les Coopératrices sont du nombre de ceux qui sont le plus aptes à l'apostolat de l'Action Catholique et des associations similaires, car l'esprit de Don Bosco répond pleinement aux exigences de notre temps.

Que l'on se prête donc volontiers, soit à une collaboration continue, soit à une collaboration occasionnelle, suivant ses possibilités et les besoins particuliers. Don Bosco, « Apôtre-né et éveilleur de vocations d'apôtres », s'en réjouira au Ciel et, par son intercession, multipliera les forces et les résultats.

5) Union avec tous les bons

Enfin, lorsque des initiatives bienfaisantes partiront d'hommes, non organisés en associations catholiques, et qu'elle auront pour but le vrai bien de la famille, de la société et des peuples, que les Coopérateurs et les Coopératrices n'hésitent pas à se joindre à eux et à leur apporter leur collaboration pour le triomphe de la vérité, de l'honnêteté, de la justice, de l'amour, de la concorde et de la paix.

Il en est de même dans l'accomplissement des devoirs civiques où seules l'honnêteté et la compétence garantissent le véritable progrès et la civilisation. Depuis que la responsabilité du gouvernement et des administrations publiques est soumise au vote de tous

les citoyens, les chrétiens ont le devoir de voter et de faire voter pour des personnes honnêtes et qualifiées, qui respectent la morale du Christ et veillent au véritable bien des peuples.

Dans l'ancien *Manuel,* Mgr Morganti avait déjà proposé une sérieuse réflexion sur les « Devoirs civiques du Coopérateur ». Après avoir déploré que « beaucoup de chrétiens, même scrupuleux dans leurs devoirs envers l'Eglise, la famille et leur profession », ne se soucient guère d'utiliser chrétiennement la monnaie très précieuse du vote », laissant ainsi le gouvernement et les administrations publiques tomber entre des mains sectaires, méchantes et impies qui, par des lois iniques, foulent aux pieds les droits les plus sacro-saints de la foi, de la piété, de la saine éducation, de la justice et de l'ordre, Mgr Morganti faisait remarquer que la responsabilité revient entièrement aux électeurs qui s'abstiennent de voter ou qui votent mal. « Ceux-ci — continuait-il — devront donc rendre compte de tant de lois et de décisions contre l'Eglise, de spoliations injustes, de vexations, de tracasseries contre le culte et le clergé, de tant d'écoles impies, de malversations dans les œuvres pies, de nominations scandaleuses et désastreuses aux charges publiques... ».

Aussi invitait-il les Coopérateurs et les Coopératrices : 1) à ne pas s'abstenir de voter, même au prix de difficultés et de sacrifices ; 2) à voter pour des personnes honnêtes et sincèrement chrétiennes ; 3) à écarter tout respect humain et à refuser absolument son vote à des personnes qui ne sont pas sûres, fût-ce même à des parents, à des amis ou à des bienfaiteurs ; 4) à éclairer les autres sur les véritables programmes des partis et sur les qualités des candidats, en leur conseillant d'employer leur droit d'électeur d'une manière convenable.

Le chrétien doit être tout d'une pièce : depuis les fonts du baptême jusqu'aux urnes, jusqu'au tribunal de Dieu.

LES DEVOTIONS DES COOPERATEURS SALESIENS

Comme aux Salésiens et aux Filles de Marie-Auxiliatrice, Don Bosco propose aux Coopérateurs et aux Coopératrices : un genre de vie, un programme d'apostolat, un esprit à vivre et à propager dans le monde. L'esprit, il l'a défini à la première page du Règlement : « Nous qui faisons profession d'être chrétiens, *nous devons nous unir* dans ces temps difficiles *pour propager l'esprit de prière et de charité* par tous les moyens que nous fournit la

religion et tâcher ainsi de détourner ou du moins d'alléger les menaces contre l'innocence et les mœurs de cette jeunesse qui croît autour de nous, et tient entre ses mains l'avenir de la Société ». Dans ses conférences, il insistait davantage sur la pratique de la charité, à cause du besoin urgent d'apostolat ; mais sa pensée est claire : « Autrefois, alors que la société vivait de la foi, il suffisait de s'unir dans les exercices de piété ; actuellement, au contraire, il faut l'action, en plus de la prière qui ne doit jamais manquer : il faut agir intensément, sinon on va à la ruine ».

Pour alimenter cet esprit de prière et de charité, tout en laissant aux Coopérateurs et aux Coopératrices la liberté la plus grande de cultiver les dévotions d'après les meilleures traditions de l'Eglise, Don Bosco leur a inculqué trois dévotions avec une ferveur particulière : à l'Eucharistie, et au Sacré-Cœur, à Marie Auxiliatrice, à saint François de Sales.

Dans le règlement, il a établi en particulier que « le jour de la fête de saint François de Sales, et le jour de la fête de Marie Auxiliatrice, chaque Directeur ou chaque Décurion réunira ses Coopérateurs, afin de s'exciter mutuellement à la dévotion envers ces saints protecteurs, invoquant leur assistance pour persévérer dans les bonnes œuvres entreprises dans l'esprit de l'association ». C'est ce que l'on fait et continue à faire dans tous nos centres organisés, au moyen de cérémonies pieuses et de pratiques particulières.

Mais depuis que le fondateur a été élevé aux honneurs des autels, depuis que sa spiritualité a donné à l'Eglise la joie de lui associer dans la glorification publique la co-fondatrice des Filles de Marie Auxiliatrice, son élève préféré saint Dominique Savio et d'insignes Coopérateurs, il est naturel que les Coopérateurs et les Coopératrices ajoutent aux premières dévotions celles à saint Jean Bosco, à sainte Marie-Dominique Mazzarello, à saint Dominique Savio, à saint Pie X.

TABLE DES MATIERES

1. Saint Jean Bosco 5
   — Son esprit 6
   — Parmi les grands fondateurs 8
   — La Société Salésienne 9
   — L'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice . . 10
   — La Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens . 11
   — Du « Bref » de Pie IX à la « Grande Charte » de Pie XII 12
2. Le Règlement de saint Jean Bosco 15
3. Faveurs spirituelles 23
4. La « Grande Charte » de la Pieuse Union . . . 27
5. L'idéal de saint Jean Bosco 33
   — Le but de la Pieuse Union 33
   — Pratiques de piété particulières 47
   — Obligations collectives 52
6. L'apostolat 57
   — Tout dans la charité 72
   — Les dévotions des Coopérateurs Salésiens . . 77

Nihil Obstat : le 9 mars 1958
H Delacroix

DON BOSCO - LIEGE